



VILLE DE NICE



C.G.A.S
VILLE DE NICE

PLAN CANICULE 2026



VALIDATION DU DOCUMENT

Validations préalables à la diffusion :

Valérie SERGI
Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Nice

Validé le : 1. juin. 2026

P/e

Christophe PICARD
Directeur Général des Services

Sébastien LENOIR
Adjoint au Directeur Général des Services

Validé le : 8/6/26

Cathy HERBERT
Directrice générale du Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Nice

Validé le :

10/6/2026

SOMMAIRE

- I. **Le dispositif national**

- II. **Les missions de la ville et du C.C.A.S en niveau de veille saisonnière.**
 - 1. Les actions d'information préventive
 - 2. La gestion du registre des personnes fragiles isolées
 - 3. La mobilisation des services

- III. **L'alerte**
 - 1. Les directions et personnes alertées par bureautique
 - 2. Les missions du CCAS et de la ville en cas d'alerte
 - 3. La procédure d'alerte canicule du CCAS

- IV. **Les fiches « Actions »**
 - IV.1 Les fiches actions du CCAS
 - 1. Secrétariat de la Direction Générale
 - 2. Service Communication-Relations Extérieures-Partenariats
 - 3. D.R.T.I.M.G.
 - 4. Agent d'astreinte de direction générale
 - 4-1. Agent d'astreinte canicule/week-end et jours fériés
 - 5. Direction des ressources administratives et juridiques
 - 6. Responsable service gestion du personnel
 - 7. Agents mobilisés
 - 8. Direction Vie des Seniors et Autonomie
 - 8-1. Service Lien Social Seniors
 - 8-1-2. Service Lien Social Seniors
 - 8-2. Service Social Seniors
 - 8-3. Service des E.H.P.A
 - 8-4. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Direction
 - 8-5. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Territoires
 - 8-6. Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : Pôle repas à domicile
 - 8-7. Service prestations légales
 - 9. Direction de l'inclusion Sociale et de l'accès aux droits
 - 9-1. Pôle domiciliation « Accès aux droits »
 - 9.2. Centre d'Accueil de Jour
 - 9.3. Centre d'Hébergement d'Urgence
 - 9.4. Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
 - 9.5. Pensions de famille
 - 9.6. Pass'R'Elles
 - 9.7. Résidence Sainte Catherine
 - 9.8. Accompagnement Vers et Dans le Logement
 - 10. Direction de la Prévention et du Développement Social
 - 10-1. Point d'accueil et d'écoute jeunes
 - 10.2. Centre social « Le Village »
 - 10.3. Centre Social « Le 26 MLK »
 - 10.4. Service Qualité de Vie – Adresse des Aidants

IV.2 Les fiches actions de la ville

1. Directeurs d'Établissements, de centres de loisirs et vacances –Animanice
2. Directeurs d'établissements scolaires
3. Personnel encadrant des enfants
4. Responsables de stades et structures « outdoor »
5. Responsables des piscines publiques
7. Petite enfance

IV.3 Les fiches moyens

1. Accueil séquentiel des Etablissements
2. Recensement des sites climatisés privés
3. Recensement des sites climatisés publics
 - 3.1. Recensement des sites culturels
 - 3.2. Recensement des piscines et patinoires
 - 3.3. Recensement des sites climatisés Mairie de Nice et CCAS
4. Recensement des zones d'aspersion des jardins et fontaines à eau
5. Recensement des fontaines desservies en eau potable
6. Liste des écoles climatisées
7. Liste des accueils de loisirs été 2026
8. Liste des crèches municipales
9. Liste des maisons des seniors

V. Divers

1

-

LE DISPOSITIF NATIONAL

I - LE DISPOSITIF NATIONAL :

L'organisation du plan national canicule 2024 est définie par les instructions interministérielles DGS/CCS/UDP/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/ DJEPVA/DS/DGESCO/DIHAL/2024/70 du 27 mai 2024 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine vient de paraître.

L'activation du dispositif, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en œuvre, sont décidées par les services préfectoraux.

Cette activation s'articule sous le terme « vague de chaleur » et englobe les 4 situations suivantes autour de quatre niveaux d'alerte :

DENOMINATION	CARACTERISTIQUES	DECLENCHEMENT
Veille saisonnière	<ul style="list-style-type: none">Niveau de vigilance météo vert.Communication préventive.	Déclenchée du 1 ^{er} juin au 15 septembre de chaque année.
Pic de chaleur	<ul style="list-style-type: none">Courte exposition (1 ou 2 jours) à une chaleur intense.Ce pic est associé au niveau de vigilance météorologique jaune.	ARS
Episode persistant de chaleur	<ul style="list-style-type: none">Correspond à des températures élevées, Indices Biométéorologiques (IBM) proches ou en dessous des seuils, qui persistent dans le temps (plus de trois jours).Cet épisode est associé à une vigilance météorologique jaune.	ARS
Canicule	<ul style="list-style-type: none">Période de chaleur intense, les IBM dépassent les seuils pendant 3 jours et trois nuits consécutifs.Cela est associé au niveau de vigilance météorologique orange.	Préfet
Canicule Extrême	<ul style="list-style-type: none">Episode de canicule exceptionnel par sa durée, son intensité et son étendue géographique.Cela est associé au niveau de vigilance météorologique rouge.	Etat

Nota : l'avertissement chaleur est météorologique → Préfet → Collectivités
31° le jour et 24° la nuit durant 3 jours consécutifs

Niveau de Veille Saisonnière du 1^{er} juin au 15 septembre

L'institut de Veille Sanitaire (In. V. S.) et Météo France mettent en place leur procédure de veille quotidienne climatique et sanitaire. Tous les services concernés, au niveau national, départemental et communal vérifient que les dispositifs d'alerte soient opérationnels. Les coordonnées des personnes fragiles sont vérifiées. Une attention particulière est portée aux dates de leurs éventuels départs en vacances. Des messages de recommandations sanitaires sont diffusés.

Niveau Pic de chaleur (niveau jaune)

Phase de veille renforcée qui répond au niveau de vigilance jaune de la carte météorologique.

Il correspond à trois situations distinctes :

- Un pic de chaleur important mais ponctuel (**un à deux jours**)
- Des températures proches des seuils de canicule mais sans certitude d'évolution pour les jours suivants
- Une probable intensification de la chaleur.

L'ARS informe et communique surtout en veille de week-end et de jour férié.

Niveau Episode persistant de chaleur (niveau jaune)

Températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieures à 3 jours) pour lesquels les Indices Biométéorologiques (IBM) sont proches ou en dessous des seuils départementaux ; ces situations constituant un danger pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de l'activité physique.

Niveau d'Alerte Canicule (niveau orange)

Il est déclenché lorsque Météo France prévoit des dépassements de températures (vigilance orange) En fonction des données météorologiques locales (pour les Alpes-Maritimes : **31° le jour et 24° la nuit** durant 3 jours consécutifs) et des données sanitaires, le préfet de chaque département peut déclencher l'alerte canicule en lien avec L'ARS.

Les mesures de gestion adaptées à la prise en charge des personnes à risque sont :

- ▶ Assister les personnes âgées isolées en mobilisant les services de soins infirmiers à domicile, les associations et services d'aide à domicile, et les associations de bénévoles, en liaison avec le Conseil général et les communes, dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels (Plan Vermeil),
- ▶ S'assurer de la permanence des soins auprès des médecins de ville et de la bonne réponse du système de soins,
- ▶ Mobiliser les E.H.P.A.D et les Résidences Autonomie (Plans Bleus),
- ▶ Veiller à l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis (supermarchés, bâtiments publics...) en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et les communes,
- ▶ Faire face à un afflux de victimes dans les établissements de santé (Plans Blancs).

Niveau de Canicule Extrême (carte de vigilance rouge)

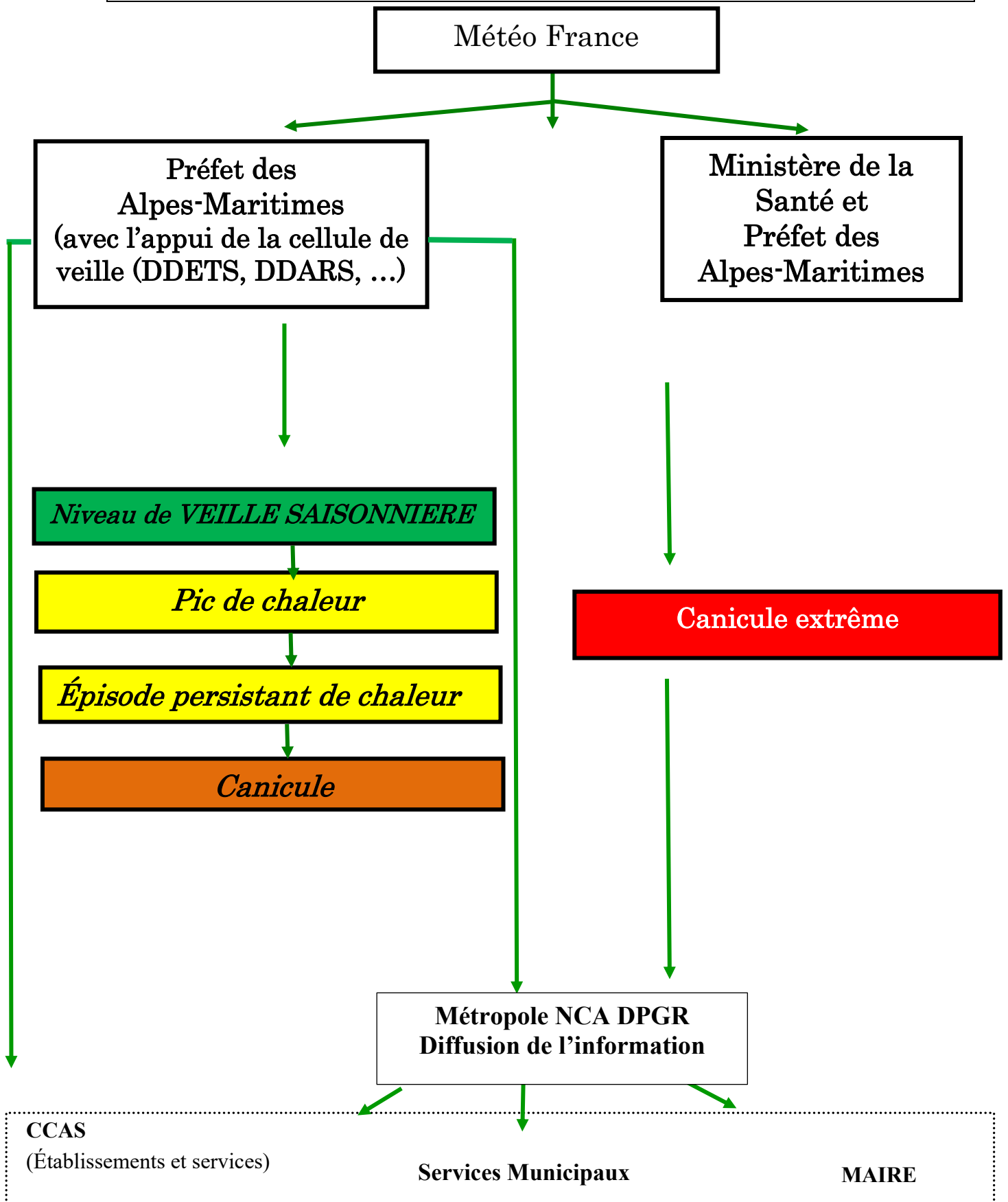
Il est déclenché par le Premier Ministre si le phénomène, par sa durée, son intensité ou par son étendue géographique, entraîne, ou est susceptible d'entraîner des effets collatéraux (difficultés en approvisionnement en eau potable ou en électricité, saturation des hôpitaux ou de la chaîne funéraire). Les préfets de chaque département mettent en œuvre les éléments du dispositif O.R.S.E.C.

Une cellule interministérielle de crise est réunie (C.I.C.).

En tout état de cause, le respect des compétences de chacun des acteurs est essentiel pour assurer la bonne mise en œuvre du Plan canicule.

Il revient aux préfets de garantir l'articulation opérationnelle entre les ARS et les DDETS/PP dans la mise en œuvre du dispositif « canicule ».

Les niveaux d'activation du plan canicule et le déclenchement de l'alerte canicule



2

-

**LES MISSIONS DE LA VILLE
ET DU C.C.A.S. EN NIVEAU
DE VEILLE SAISONNIERE**

II - LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. EN NIVEAU DE VEILLE SAISONNIERE :

Le dispositif s'articule autour de trois axes :

- ✚ Les actions d'informations préventives auprès du public, la communication relative au dispositif du C.C.A.S,
- ✚ La gestion du Registre des Personnes Fragiles Isolées,
- ✚ La mobilisation des services et la mise en œuvre d'actions en cas d'alerte canicule.

1. LES ACTIONS D'INFORMATIONS PREVENTIVES (COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES) SUR LES RISQUES LIES A LA CANICULE ET LA COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF DU C.C.A.S.

1.1 Auprès du grand public

Affiches Santé Publique France + Affiches et flyers relatifs au Registre des personnes fragiles isolées sont diffusés dans l'ensemble du CCAS, les bâtiments communaux, les bâtiments communautaires en particulier dans les lieux d'accueil public C.C.A.S., Mairie et Mairies de territoire et également grâce à la mobilisation de nombreux partenaires et bénévoles.

1.2 Auprès des publics et agents du C.C.A.S.

Chaque agent communique au public qu'il accompagne les mesures préventives.

Pour les personnes inscrites sur le Registre

Un courrier leur est adressé début juin, auquel est joint un flyer d'informations préventives et les modalités d'intervention, en cas d'alerte, des agents du CCAS et des bénévoles. Le lien est actualisé tout au long de l'année ce qui permet un suivi régulier.

Pour les bénéficiaires du Service Autonomie à Domicile

Un flyer d'informations préventives est diffusé.

Il est à noter que les mesures de prévention canicule sont intégrées aux pratiques professionnelles des agents intervenants à domicile (fiche technique spécifique); notamment aides à domicile, aides-soignantes.

Pour les bénéficiaires des Etablissements pour personnes âgées

Les établissements mettent à jour et adressent à l'Agence Régionale de santé (A.R.S) et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, le Plan Bleu de chaque établissement (EHPAD, Résidences Autonomie).

Le personnel est mobilisé, des actions d'informations et des formations sont mises en œuvre.

Concernant les Agents mobilisés C.C.A.S et les bénévoles (Associations et particuliers)

Une formation peut être dispensée début juin aux Agents mobilisés le souhaitant, et aux bénévoles participants au dispositif de surveillance des personnes inscrites sur le Registre.

1.3 Auprès des partenaires du CCAS, organismes institutionnels, professionnels médicaux et sociaux

Un dossier relatif au dispositif C.C.A.S. est adressé aux organismes suivants :

- ✚ Préfecture
- ✚ DDETS
- ✚ A.R.S
- ✚ Conseil Départemental des Alpes Maritimes,

Le réseau partenarial du Service Social Seniors / Service Lien Social Seniors sera informé de la disponibilité des documents sur Internet.

Les informations concernant le plan canicule seront mises en ligne sur Internet par les services compétents et accessibles à l'ensemble de nos partenaires.

1.4 Portail Intranet et Site Internet

Une information et des documents téléchargeables sont accessibles aux agents de la Ville, de NCA Métropole et du CCAS sur le Portail intranet commun DOMUS, ainsi que pour le public et les professionnels, sur www.ccas-nice.fr (lien avec le site Internet de la Ville de Nice www.nice.fr) et de la Métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que sur www.nice.fr, rubrique Santé Social.

2. LA GESTION DU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ISOLEES

2.1. Cadre législatif

- ✚ *Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,*
- ✚ *Décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.*

La loi du 30 juin 2004 instaure un dispositif de veille et d'alerte effectif tout au long de l'année qui organise, dans le cadre d'un Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence pouvant être activé par le Préfet, la prévention de risques exceptionnels (canicule, grands froids, épidémie...).

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de veille et d'intervention de proximité à même de porter secours et assistance aux personnes vulnérables en cas de crise.

Le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et personnes handicapées, isolées et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif **confidentiel**.

Monsieur le Maire de la Ville de Nice a confié au Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée niçoise, la gestion de ce registre.

Cette mission est assurée par le Service Lien Social Séniors, **dont la personne référente est Madame Lauriane MORELLI** :

Service Lien Social Seniors
11 rue Saint François de Paule
06 364 NICE Cedex 4
Tél : 04 93 135 135
Port. : 06 22 72 32 97 – mail : sage@ccas-nice.fr

La demande d'inscription sur le Registre des personnes fragiles, isolées, domiciliées sur la commune de Nice est basée sur le volontariat. C'est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

2.2. Qui peut figurer sur le registre, conditions d'inscription

Les personnes domiciliées sur la commune de Nice et

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail ou en invalidité
- adultes handicapés,

2.3. Qui peut inscrire

- La personne elle-même,
- Son représentant légal,
- Un tiers (famille, ami, proche...).
- Les professionnels (médecins, infirmiers, services hospitaliers et sociaux...) avec une information préalable à la personne ou le recueil de son assentiment.

2.4. Comment s'inscrire

- **Sur simple appel téléphonique au 04 93 135 135 (numéro d'appel unique)** du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45,
- **Par courrier**, adressé au Service Lien Social Seniors - 11 rue Saint François de Paule, 06364 Nice cedex 4,
- **Par Internet**, sur le site www.ccas-nice.fr en téléchargeant la demande d'inscription

2.5. Confirmation de l'inscription et garantie de confidentialité

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le Registre des personnes fragiles isolées est adressé à la personne inscrite et la personne est contactée téléphoniquement.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du registre est destinée **aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet** dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental à partir de sa demande exclusive.

Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant conformément aux directives de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

2.6. Suivi des personnes inscrites sur le Registre

Ce Registre, strictement confidentiel, est un moyen susceptible de repérer et venir en aide aux personnes fragiles et isolées qui y sont inscrites, et ce, **tout au long de l'année**.

Leur vulnérabilité peut nécessiter à tout moment la mise en place d'actions et d'aides en coordination avec les différents services internes du CCAS et également avec nos partenaires.

Aussi, ce n'est pas seulement dans le cadre de grosses chaleurs, de grands froids ou de pandémies que les personnes inscrites sont contactées.

Tout au long de l'année, des appels téléphoniques permettent :

- de lutter contre la solitude,
- de déceler d'éventuelles modifications de la situation de la personne,
- de déclencher des actions susceptibles de les aider dans le cadre de leur maintien à domicile.

De plus, ont été instaurés des « appels anniversaires » représentant un moment privilégié, une prise en charge personnalisée et un suivi plus individualisé pour la plupart.

L'action est renforcée par la possibilité de bénéficier de visites à domicile dans le cadre de « visites de convivialité ».

Des agents de lien social ont la charge de cette mission.

2.7. Les obligations des personnes inscrites sur le Registre

Les personnes doivent informer de leurs absences du domicile (hospitalisation quand cela est possible, de leur départ en famille, de voyage ou déménagement) afin d'éviter la mise en œuvre d'actions plus soutenues en cas de non-réponse téléphonique de leur part.

3. LA MOBILISATION DES SERVICES

Le niveau de veille saisonnière permet aux services et structures de se préparer afin d'être réactifs en cas de déclenchement des niveaux suivants :

La Ville et le CCAS s'assurent pour chacun en ce qui le concerne :

- de l'installation d'une pièce rafraîchie ou climatisée dans les établissements communaux (Etablissements pour personnes âgées, Centres AnimaNice, crèches, etc ...) ou communautaires,
- de la programmation d'horaires modulés d'ouverture des lieux climatisés,
- des possibilités d'accueil séquentiel de jour dans des locaux rafraîchis,
- de la formation des professionnels employés dans leurs structures,
- de l'identification de lieux climatisés pouvant permettre d'accueillir les personnes à risque vivant à domicile,
- de l'identification des points de distribution d'eau destinés à la consommation humaine (liste des bornes et fontaines d'eau potable gratuite).

Le CCAS s'assure de la diffusion de messages vocaux téléphoniques auprès des personnes recensées sur le registre.

3

-

L'ALERTE

III - L'ALERTE :

1. LES DIRECTIONS ET PERSONNES ALERTEES PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques diffuse l'alerte, soit en provenance de la préfecture des Alpes Maritimes, soit en provenance de METEO France, par messagerie vers chacune des personnes suivantes :

- **Mme Françoise SOULIMAN** : 1^{ère} Adjointe au Maire – déléguée à la sécurité, à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'administration générale et au patrimoine communal
- **Mme Valérie SERGI** : Adjointe au Maire de la Ville de Nice, Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Nice, déléguée à la politique de la Ville, au social et à la cohésion sociale
- **M. Christophe PICARD**, Directeur général des services
- **Mme Hélène DELMOTTE** : Directrice générale adjointe, solidarité et Cohésion Sociale
- **M. Nicolas HUOT** : Direction générale adjointe, Sécurité, Proximité et Citoyenneté
- **M. Serge MASSIERA** : Directeur général adjoint Famille, Education, Sports et Loisirs
- **Mme Cathy HERBERT** : Directrice générale du CCAS
- **Mme Sylvie TOUNSI** : Directrice Vie des Seniors et Autonomie du CCAS
- **Mme Anne-Lise MANDRINO** : Ajointe à la Directrice Vie des Seniors et Autonomie du CCAS
- **Mme Lauriane MORELLI** : Responsable du Service Lien Social Seniors / Astreinte ACS-CCAS
- **Mme Anne-Marie DOGLIOLI** : Directrice de la Gestion et de la Prévention des Risques Majeurs
- **M. Yannick DORGIGNE** : Responsable du service de la Prévention des Risques Majeurs.
- **Mme Julie LORENZINI** : Directrice de la Proximité et de la Vie des quartiers
- **Mme Stéphanie CASALTA** : Directrice de la Famille
- **M. Emmanuel CHARLOT** : Directeur des Sports
- **M. Sébastien CARLETTO** : Directeur de l'Education
- **M. Bruno GILET** : Directeur de la Restauration Scolaire et Collective
- **M. Frédéric CHENU** : Directeur Enfance et de la Jeunesse
- **Mme Patricia SARAUX** : Directrice de la Santé

- **M. David-Alexandre ANGELLA** : Directeur des Seniors, des Animations et des Associations
- **M. Frédéric GAROFALO** : Responsable du Territoire Nice-Ouest
- **M. Richard CODETTA** : Responsable Territorial Collines et Littoral est
- **M. Sébastien DAUMAS** : Responsable du Territoire Cœur de Nice
- **M. Emmanuel TRIGO** : Responsable du Territoire Rives du Paillon
- **Mme Anaïs NAPOLITANO** : Responsable du Territoire Nice Historique
- **M. Patrice TRAPANI** : Responsable du Territoire Hauts de Nice
- **Mme Gaëlle MISSIONIER** : Directrice déléguée à la Presse
- **Mme Isabelle Henry** : Attachée de Presse

2. LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU CCAS EN CAS D'ALERTE

- La Ville et le CCAS assurent, pour chacun en ce qui le concerne :
 - l'information immédiate de la Préfecture si perturbation importante de la qualité ou de la distribution de l'eau (mairie et Métropole Nice Côte d'Azur),
 - le relais des informations par tous les moyens dont ils disposent, auprès de la population ou des associations de personnes âgées ou dépendantes, des recommandations préventives et curatives envoyées par le ministère ou la préfecture,
 - une communication la plus large possible sur le déclenchement du plan canicule auprès de la population,
 - l'encouragement d'une solidarité de proximité,
 - la mobilisation de leurs personnels présents au plus près de la population,
 - l'activation de la cellule de crise du CCAS

- *La commune* élargit les horaires d'ouverture des piscines municipales et des bibliothèques (climatisées)

- *La Ville et le CCAS* s'assurent que les établissements communaux disposent des personnels suffisants, des équipements et matériels en état de marche, et produits de santé spécifiques aux températures extrêmes.

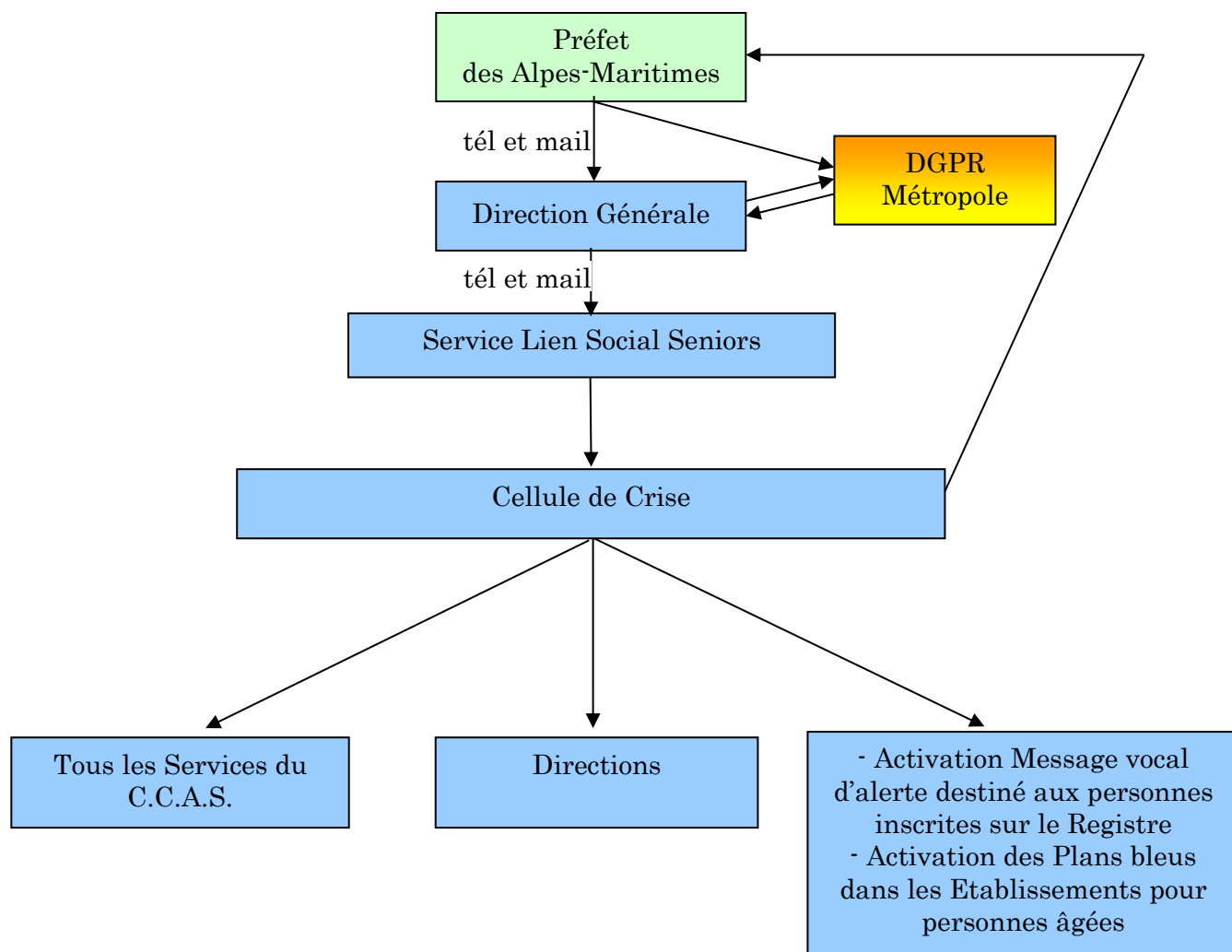
- *La Métropole Nice Côte d'Azur* ayant comme compétence transférée « l'alimentation en eau potable », elle assure le suivi de la qualité et de la distribution de l'eau potable et tient le maire informé :

En Niveau de mobilisation maximale

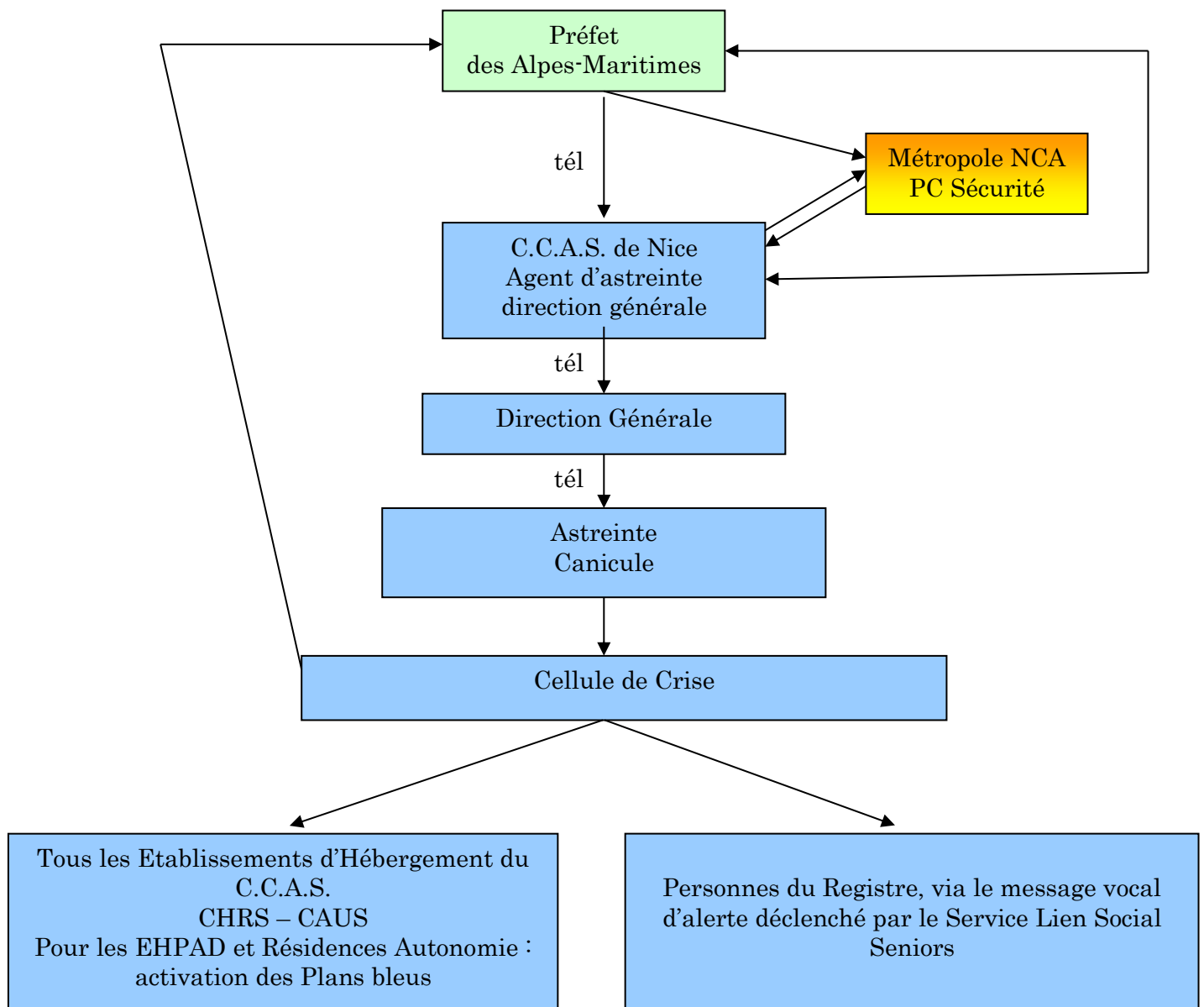
- La Ville et le CCAS assurent le renforcement des actions déjà menées aux niveaux précédents. Ils mobilisent les bénévoles recensés pour interventions auprès des personnes fragiles et isolées inscrites sur le registre ouvert au :
Service Lien Social Seniors du CCAS – 11 rue Saint François de Paule
- Le Maire peut réunir une cellule de crise en mairie
- La levée du dispositif est décidée par le Préfet ou le premier ministre

3. LA PROCEDURE D'ALERTE CANICULE DU CCAS

3.1 PENDANT LES HEURES DE SERVICE



3.2. PROCEDURE D'ALERTE EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE



3.3 - PROTOCOLE D'ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE :

A réception de l'alerte Canicule, déclenchée par Monsieur le Préfet, soit par **e-mail (dg@ccas-nice.fr)** ou **par téléphone (04 93 13 51 24)** la cellule de crise est activée.

1/ Pendant les heures de travail, la Direction Générale donne la consigne, par téléphone, au Service Lien Social Seniors, d'envoyer les messages d'alerte préétablis de convocation à la cellule de crise (par l'intermédiaire du logiciel d'envois multiples « Everyone »).

En dehors des heures de travail, l'alerte est reçue par l'agent d'astreinte de Direction Générale (06 24 64 03 34 – **astreintedg@ccas-nice.fr**). Celui-ci transmet sans délai l'information à la Direction Générale et à l'astreinte canicule. Le Directeur Général ou ses Adjoint(e)s, en fonction de la situation (soirée, jour férié, week-end) définit les procédures à mettre en place et mobilise l'agent d'astreinte canicule qui est en disponibilité téléphonique pour qu'il envoie les messages préétablis de convocation à la cellule de crise.

2/ La cellule de crise, convoquée par les messages d'alerte préétablis, a pour objectif de décider des actions mises en œuvre dans les différents sites et services et de les coordonner. Elle a aussi pour charge de gérer les demandes de renforts et de remplacement lorsque l'action impose une mobilisation dans la durée. Elle a notamment pour mission de demander soit au service du Lien Social Seniors en semaine soit à l'agent d'astreinte en week-end d'envoyer les messages aux bénéficiaires du registre.

Selon la décision du Directeur Général, les membres de la cellule de crise décisionnelle disposent de deux heures maximum, à réception du message, soit pour se rendre au 4 place Pierre Gautier – 4° étage – soit se connecter en Visio.

Les affectations sont référencées dans le tableau ci-après.

PLAN CANICULE 2026 C.C.A.S. - MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL

SERVICE	TITULAIRE	TEL.	MAIL	SUPPLEANT	TEL.	MAIL	CELLULES
Direction Générale	Cathy HERBERT	04.93.13.51.24 06.45.16.80.50	cathy.herbert@ccas-nice.fr	Pierre BRUN	04.97.13.22.90 06.89.98.87.36	pierre.brun@ccas-nice.fr	D
Direction Vie des Seniors et Autonomie	Sylvie TOUNSI	04.93.13.51.85 06.83.97.28.62	sylvie.tounsi@ccas-nice.fr	Anne-Lise MANDRINO	04.97.13.36.67 06.89.23.02.91	anne-lise.mandrino@ccas-nice.fr	D
Médecin coordinateur				Dr David FISCHLER	04 93 87 57 07	david.fischler@ccas-nice.fr	D
				Dr Franck POURREZ	04 93 84 63 56	franck.pourrez@ccas-nice.fr	D
				Dr Imen FRAIHAT	04 93 89 41 06	imen.fraihat@ccas-nice.fr	
SAD	Matthieu LABROSSE	04.93.13.51.59 07.75.23.26.10	matthieu.labrosse@ccas-nice.fr	Julie COMMEAU	07.75.23.46.08	julie.commeau@ccas-nice.fr	O
Service Social Seniors	Caroline HALFON	04.93.13.51.84 06 15 92 11 27	caroline.halfon@ccas-nice.fr	Cathy FORTERRE Séverine BASSIGNOT	07.79.64.06.91 06.20.72.33.72	cathy.forterre@ccas-nice.fr severine.bassignot@ccas-nice.fr	O
Service Lien Social Seniors - Veille Sociale et Sanitaire	Lauriane MORELLI	04.93.13.52.91 06.22.72.32.97 06.60.87.87.07	lauriane.morelli@ccas-nice.fr	Caroline HALFON	04.93.13.51.84 06 15 92 11 27	caroline.halfon@ccas-nice.fr	D
D.R.T.I.M.G	Jean-Paul VELIA	04.93.13.51.28 06.03.29.55.50	jean-paul.velia@ccas-nice.fr	Marie-Emilie SOMA	04.93.97.93.27	marie-emilie.bernardi@ccas-nice.fr	D
Communication	Catherine DELIN	06.15.40.10.45 04.97.13.22.36	catherine.delin@ville-nice.fr	Sabrina LEFRESNE	06.24.36.43.94	sabrina.lefresne@ccas-nice.fr	D
Direction de l'inclusion sociale et de l'accès aux droits	Nathalie JOUFFRE	04.93.13.56.41	nathalie.jouffre@ccas-nice.fr	Michel GONELLA	04.93.13.51.62 06.14.32.00.93	michel.gonella@ccas-nice.fr	D
Direction de la Prévention et du Développement Social	Cécile DESPLANQUES	04.89.98.11.48 06.12.75.52.79	cecile.desplanques@ccas-nice.fr	Françoise VIALE Cornel LAZAR	04.97.13.26.25 06.16.10.17.04 04.89.98.20.09	francoise.pallanca@ville-nice.fr cornel.lazar@ccas-nice.fr	D

REFERENTS VILLE DE NICE			
Relations publiques et Presse	Isabelle HENRY	06.75.31.49.39	isabelle.henry@ville-nice.fr

**PLAN CANICULE 2026 C.C.A.S.
ASTREINTES WEEK-END**

SERVICE	TELEPHONE
Direction Générale	06.24.64.03.34
Direction Vie des Seniors et Autonomie	06.18.95.64.00
Astreinte Canicule	06.03.50.47.66
D.R.T.I.M.G.	07.79.67.42.33
Direction de l'Inclusion Sociale et de l'Accès aux Droits	06.14.11.14.50

4

-

LES FICHES «ACTIONS»

IV - 1. Fiches Actions du CCAS

IV - 2. Fiches Actions Ville de Nice

IV - 3. Fiches Moyens

IV - 1. Fiches Actions du CCAS

FICHE ACTIONS N°1 **SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE**

EN VEILLE SAISONNIÈRE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Assurer une vigilance de la boîte mail dg@ccas-nice.fr et du téléphone,
- Transmettre les informations reçues à la Directrice Générale ou à l'Adjoint(e) de la Directrice Générale,
- Participer aux exercices effectués.

EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) et **ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR** (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Assurer une vigilance quotidienne de la boîte mail dg@ccas-nice.fr et du téléphone,
- A réception d'un message d'alerte, transmettre cette information sans délai à la Directrice Générale ou à l'Adjoint(e) de la Directrice Générale.

EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Mettre à disposition des membres de la cellule de crise décisionnelle, la salle du Conseil d'Administration (1^{er} étage-4 place Pierre Gautier), les matériels suivants :
- Tableau papier et feutres
- Assurer une présence permanente
- Se tenir à disposition des membres de la cellule de crise pour la réalisation des actions administratives nécessaires
- Transmettre tous les appels en lien avec le plan canicule directement à la cellule de crise

EN ALERTE CANICULE EXTRÊME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

FICHE ACTIONS N° 2

SERVICE COMMUNICATION-RELATIONS EXTERIEURES- PARTENARIATS

Mission Générale :

Informier et sensibiliser la population aux risques de la canicule et promouvoir le Registre des Personnes Fragiles Isolées (04 93 13 51 35)

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE (Phase de Préparation avant le 1er juin) :

- **Récupération des documents** : Centraliser les supports validés par la Direction Générale (DG) provenant du Service Lien Social Seniors.
- **Mise en ligne** : Publier le dossier d'information et les documents téléchargeables sur le site internet du CCAS pour les professionnels et le public.
- **Plan de communication** : Préparer la stratégie pour la période de veille saisonnière (du 1er juin au 15 septembre).

ACTIONS DE COMMUNICATION du 1^{er} juin au 15 septembre (Veille et Pics de chaleur)

Sensibiliser et informer la population aux dangers de la canicule et sur les mesures proposées par le CCAS + rappel du numéro d'appel pour le Registre des Personnes Fragiles Isolées 04 93 135 135 via les supports de communication ci-dessous :

- **Presse et Médias** : Rédiger des communiqués et organiser des interviews (radio/TV) en lien avec la Ville de Nice.
- **Digital** : Publier des alertes, conseils pratiques et visuels sur le site internet et les réseaux sociaux
- **Affichage et Edition** :
 - Installer des affiches dans les lieux stratégiques (mairies, écoles, transports).
 - Distribuer des brochures et flyers dans les administrations et lieux publics.
- **Suivi** : Maintenir ces informations durant les pics de chaleur ou les épisodes persistants.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Maintenir l'information sur les différents supports de communication

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Maintenir l'information sur les différents supports de communication

CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Participer à la cellule de crise décisionnelle,
- Être à disposition pour assurer **uniquement sur demande de la Direction générale** toutes les actions de communication.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N° 3

D.R.T.I.M.G

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Conseiller les Responsables en matière d'équipement techniques
- Installer les matériels nécessaires
- Vérifier les climatisations des différents services et établissements
- À la suite de la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Information et sensibilisation des agents aux mesures préventives

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents de la Direction
- Renforcement des mesures de prévention et d'information

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- S'assurer du bon fonctionnement des systèmes de climatisation dans les établissements bénéficiant de locaux rafraichis.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N° 4

AGENT D'ASTREINTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier que la messagerie astreintedg@ccas-nice.fr fonctionne correctement sur le Smartphone de l'astreinte.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors : sage@ccas-nice.fr dès l'ouverture des bureaux ou solliciter l'agent d'astreinte le week-end

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre) :

- A réception du mail d'alerte sur la messagerie astreintedg@ccas-nice.fr pour l'activation en niveau « PIC DE CHALEUR OU EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR » :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors dès l'ouverture des bureaux ou solliciter l'agent d'astreinte canicule le week-end.
- Participer à un exercice éventuel organisé pendant la période d'astreinte en assurant les missions définies dans la fiche d'astreinte dédiée.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) :

- Assurer une veille permanente du téléphone et de la messagerie de l'astreinte DG,
- A réception d'une alerte téléphonique pour l'activation en niveau « ALERTE CANICULE » :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale sans délai.
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Transmettre par téléphone et mail cette information au Service Lien Social Seniors dès l'ouverture des bureaux ou solliciter l'agent d'astreinte canicule le week-end.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense-températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits):

- A réception de toute communication concernant le plan canicule :
 - Prendre les informations et les coordonnées de l'appelant
 - Transmettre ces éléments à la Direction Générale
- A réception d'une communication à destination du Service Lien Social Seniors. :
 - Noter la date et l'heure de l'appel
 - Noter l'origine et le texte du message
 - Alerter par téléphone cette information a l'agent d'astreinte canicule sans délai.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

Renforcer, autant que nécessaire, les actions mises en place aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N° 4-1
AGENT D'ASTREINTE CANICULE/ WEEK-END ET JOURS
FÉRIÉS

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Vérifier régulièrement le fonctionnement du site d'envois multiples par des essais internes,
- Réaliser, à la demande de la Direction Générale, un envoi multiple réel dans le cadre d'un exercice,
- Participer aux exercices effectués,
- Organiser et assurer l'astreinte nécessaire durant toute la période.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Assurer une veille permanente du téléphone du service concerné,
- Tenir à disposition immédiate les listes d'envoi ainsi que les codes d'accès au logiciel d'envois multiples,
- A réception de l'ordre, transmettre, dans le délai demandé, le message d'alerte approprié.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- A réception de l'ordre de l'astreinte Direction Générale, transmettre, dans le délai demandé, le message d'alerte approprié aux agents d'astreinte du week-end par le biais du logiciel d'envois multiples
- Participer à la cellule de crise,
- Être à disposition pour assurer **uniquement sur demande de la Direction Générale** tous les envois de message nécessaires (message d'alerte, messages aux bénéficiaires du registre, aux bénévoles, ...) par le biais du logiciel d'envois multiples.
- S'assurer que les bénéficiaires les plus vulnérables soient contactés sous 48 heures.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°5
DIRECTION ADMINISTRATIVE FINANCIERE
ET JURIDIQUE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE ».
- Planifier les absences des personnels du service, qui seront sollicités pour les appels aux séniors.
- Réceptionner les affiches transmises.

EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)
et EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours) :

- Transmettre à la Direction Générale toute difficulté identifiée

EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) et CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité):

- Participer à la cellule de crise décisionnelle

FICHE ACTIONS N°6

RESPONSABLE SERVICE GESTION DU PERSONNEL

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- En lien avec le Service Lien Social Seniors, initier et centraliser le recensement des agents mobilisés (avec les périodes d'absences prévues entre le 1er juin et le 15 septembre), dans les services et directions de l'Institution

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

EN PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) **et EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours) :**

- Rappeler aux différents services et structures les procédures de remontée d'informations lors du rappel des personnels en congés ou de modification des amplitudes horaires
- Préparer la mise en œuvre des procédures liées aux dispositions compensatoires envisageables
- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

EN ALERTE CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Collecter les informations sur les rappels de personnels en congés auprès des Directions
- Collecter les informations sur les modifications d'amplitude horaire de travail auprès des Directions
- Conseiller la Direction Générale sur les dispositions compensatoires à destination des personnels rappelés ou sollicités en dehors de leurs horaires de travail.
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

EN ALERTE CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Conseiller la Direction Générale sur les actions à renforcer ou à mettre en place
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

FICHE ACTIONS N°7 **AGENTS MOBILISÉS CCAS**

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Participer à la réunion d'information
- S'assurer que les coordonnées professionnelles des agents mobilisables transmises par les 5 directions du CCAS de la Ville de Nice au Service Lien Social Seniors, soient valides.

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Transmettre au Service Lien Social Seniors toutes nouvelles coordonnées durant les horaires de bureau

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense):

- Garder son téléphone à proximité immédiate
- Être prêt à se mettre à disposition du Service Lien Social Seniors

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance des actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Se mettre à disposition du Service Lien Social Seniors
- Réaliser les suivis individuels des personnes indiquées
- Compléter sur le logiciel SAGE le suivi des personnes confiées et signaler au Service Lien Social Seniors tout problème constaté
- Transmettre, dès la fin de l'alerte, la fiche statistique

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir et renforcer les actions du niveau précédent

FICHE ACTIONS N°8

DIRECTION VIE DES SENIORS ET AUTONOMIE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...) dans les Résidences Autonomie et E.H.P.A.D.
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...) dans les E.H.P.A.D.
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Transmettre au référent marché les besoins exprimés
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Planifier les absences des personnels dans la direction
- S'assurer que la coordination des absences soit effective dans les sites.

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement (EHPAD, Résidences Autonomie)
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Sensibiliser les médecins coordonnateurs
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites
- Réaliser une information préventive à destination des personnes âgées (coups de chaleur, insolation, déshydratation, ...)
- Transmettre le Plan Canicule aux autorités compétentes : Préfecture, DDETS, A.R.S, Conseil Départemental des Alpes Maritimes

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Informer les Agents
- Vérifier que l'affichage et les documents d'information soient en place et diffusés
- Transmettre au référent marché les éventuels besoins afin de compléter les stocks
- Faire préparer la mise en œuvre des plans bleus
- Faire corriger sans délai les éventuels dysfonctionnements constatés
- Informer la Direction Générale des dysfonctionnements constatés et des mesures correctives prises.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Informer les Agents et insister sur les risques de chaleur intense
- Renforcer la vigilance des actions mises en place en pic de chaleur

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Conseiller l'autorité dans la mise en œuvre des mesures de prévention
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire assurer un suivi individuel renforcé.
- Répondre aux appels sur l'astreinte DVSA hors horaires de bureau

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°8-1

SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Commander les affiches et les flyers de l'année auprès des services de l'Etat
- Réceptionner et ventiler lesdites affiches et flyers aux différents intervenants en charge de leur diffusion
- Adresser un courrier d'informations sur les modalités d'intervention des personnels, accompagné du flyer de l'année, à chaque personne recensée sur le registre des Personnes Fragiles Isolées.
- Vérifier la mise à jour des dossiers individuels des bénéficiaires
- Recenser les associations partenaires et recueillir les documents sollicités
- Organiser et faire réaliser la formation des agents mobilisés et des bénévoles
- Informer les partenaires, lors de la réunion préparatoire, sur la disponibilité des documents sur internet
- Effectuer la mise à jour des listes des agents mobilisés et des partenaires bénévoles
- Faire mettre à jour les fiches actions des différents services du C.C.A.S et des bénévoles dans le cadre d'une alerte éventuelle.
- Planifier les absences des personnels du service
- Planifier les listes d'attributions des personnes âgées aux bénévoles
- Vérifier le fonctionnement des connexions avec le logiciel d'envois multiples,
- Former les agents à la gestion du logiciel d'envois multiples,
- Vérifier l'enregistrement des messages types et leur actualisation éventuelle,
- Réaliser des essais internes d'envois multiples,

VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- Mettre à jour chaque semaine les listes des bénéficiaires recensés
- Fournir les affiches et flyers demandés par les différents Services et Directions
- Vérifier régulièrement le fonctionnement du site d'envois multiples par des essais internes,
- Réaliser, à la demande de la Direction Générale, un envoi multiple réel dans le cadre d'un exercice,
- Participer aux exercices effectués,
- Organiser et assurer l'astreinte nécessaire durant toute la période.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense):

- S'assurer du maintien permanent de la mise à jour effective des listes
- Garder le téléphone de service à proximité immédiate
- Assurer une veille permanente du téléphone du service concerné,
- Tenir à disposition immédiate les listes d'envoi ainsi que les codes d'accès au logiciel d'envois multiples
- A réception de l'ordre, transmettre, dans le délai demandé, le message d'alerte approprié

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours):

- Renforcer la vigilance et les actions mises en place en pic de chaleur
- Ciblage des appels sur les personnes les plus vulnérables (catégorie C)
- Réaliser des contacts téléphoniques réguliers avec les personnes recensées pour assurer leur suivi en fonction des catégories prioritaires (A, B, C)
- S'assurer du renseignement des fiches de suivi individuel et de la fiche statistique
- Collecter, en fin de période d'alerte ou tous les lundis, les fiches de suivi individuel et les fiches statistiques
- Trier et enregistrer les données individuelles dans le logiciel
- Réaliser le bilan quantitatif et qualitatif de l'évènement
- Transférer sur l'astreinte canicule la ligne téléphonique du Lien Social Seniors (135.135)

FICHE ACTIONS N°8-1-2

SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS

CANICULE (chaleur intense – températures dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Assurer le bon fonctionnement de l'astreinte canicule du vendredi 15h45 au lundi 8h30
- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Envoi du message d'informations à destination des personnes âgées recensées
- Ventiler les listes de bénéficiaires par services
- Envoi des listes aux associations bénévoles et aux particuliers
- Transmettre au préfet, **à sa demande**, la liste qui lui est destinée
- Organiser la mobilisation des personnels du Service Social Seniors, du Service Autonomie à Domicile, du service Aide Sociale, des agents mobilisés du C.C.A.S., des bénévoles et des partenaires
- Inscrire sur le registre les nouveaux particuliers signalés et organiser leur suivi
- Réaliser des contacts téléphoniques réguliers avec les personnes recensées pour assurer leur suivi en fonction des catégories prioritaires (A, B, C)
- S'assurer du renseignement des fiches de suivi individuel et de la fiche statistique
- Collecter, en fin de période d'alerte ou tous les lundis, les fiches de suivi individuel
- Participer à la cellule de crise,
- Être à disposition pour assurer **uniquement sur demande de la Direction générale** tous les envois de messages nécessaires (message d'alerte, messages aux bénéficiaires du registre, aux bénévoles, ...) par le biais du logiciel d'envois multiples

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-2

SERVICE SOCIAL SENIORS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Commander des affiches et-plaquettes pour affichage et mise à disposition du public sur les différents sites
- S'assurer du bon fonctionnement du matériel de climatisation et/ou ventilateurs pour les bureaux
- Transmettre aux équipes le « petit livret de l'alerte canicule » et s'assurer de la compréhension de la procédure en cas d'alerte notamment pour les nouveaux agents.

VEILLE SAISONNIERE (du 1^{er} juin au 15 septembre)

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Participer aux exercices réalisés.
- S'assurer du bon fonctionnement du téléphone portable pour les membres de la cellule de crise et les suppléants.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense) :

- Transmettre l'information aux agents du service
- Informer la Direction Vie des Seniors et Autonomie de tous dysfonctionnements et des mesures correctives mises en place
- Rappeler aux personnes reçues ou visitées par les agents du service les précautions à prendre dans cette période
- Rejoindre la cellule opérationnelle si demandé.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieur à 3 jours)

- Même consignes qu'en PIC DE CHALEUR.
- Renforcer l'information préventive auprès du public suivi et notamment envers les personnes les plus fragiles.

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits) :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Réceptionner la liste territorialisée des personnes à suivre transmise par le Service Lien Social Seniors
- Dupliquer les fiches individuelles de suivi et la fiche statistique type incorporées dans les annexes du plan sauf pour les personnes qui saisissent en direct le logiciel.
- Organiser les appels téléphoniques tous les 2 jours et les visites à domicile nécessaires si la personne ne répond pas ainsi que ses référents ou en cas de doute concernant l'état de santé de l'intéressé.
- Faire un retour tous les soirs au Service du Lien Social Seniors du nombre d'appels du jour et tout événement important à transmettre (hospitalisation, visites à domicile...).
- Mobiliser les intervenants associatifs.
- Assurer, dans chaque territoire, le suivi individuel des personnes assignées et renseigner, sur le logiciel dédié, les appels effectués et les renseignements obtenus. Au besoin mettre à jour la fiche de la personne si changements (nom du médecin traitant, référents, service aide à domicile...).
- Pour les personnes n'ayant pas accès au logiciel, renseigner les fiches individuelles et les fiches statistiques à transmettre au Service Lien Social Seniors dès la fin de l'alerte

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Maintenir et renforcer les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-3

ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Réceptionner les affiches et flyers et les faire distribuer.
- À la suite de la sollicitation du responsable du service Lien Social Seniors, recenser et transmettre la liste des mobilisés.
- À la suite de la sollicitation de la Direction Vie des Seniors et Autonomie, recenser et transmettre les besoins en matériel de climatisation.
- Initier et vérifier la mise à jour des plans bleus dans chaque établissement
- L'ensemble des plans bleus actualisés sont transmis à la Direction Générale, centralisés et validés par la Direction Vie des Seniors et Autonomie qui les transmet également à l'ARS et au Conseil Départemental.
- La Direction Vie des Seniors et Autonomie fait vérifier par les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs que les points concernant l'architecture, le matériel, l'organisation et le fonctionnement sont opérationnels.
- Formation / sensibilisation du personnel par les MEDEC

VEILLE SAISONNIERE : (Du 1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés (simulation d'alerte)
- S'assurer de la mise en place dans chaque établissement des affiches d'information
- Les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs doivent mettre en œuvre les points concernant l'organisation, le fonctionnement et le matériel
- Les responsables d'établissements et les médecins coordonnateurs doivent diffuser et mettre en œuvre les conseils individuels pour se protéger, se rafraîchir, boire et manger
- L'équipe médicale, dans chaque établissement et sous la responsabilité du médecin coordonnateur doit surveiller les résidents et alerter leur médecin traitant en cas de besoin

PIC DE CHALEUR (un à deux jours de chaleur intense)

- La Direction Vie des Seniors et Autonomie transmet l'information aux établissements et rappelle les mesures et les niveaux de vigilance.
- Elle fait vérifier la disponibilité des stocks d'eau et brumisateurs et centralise les besoins.
- Les établissements doivent également transmettre l'ensemble des autres besoins éventuels la Direction Vie des Seniors et Autonomie.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours) :

- Suivi des actions mises en place dans les établissements
- Suivi des besoins et des difficultés éventuelles (suivi des effectifs et des stocks)

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

La Direction Vie des Seniors et Autonomie doit :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Faire mettre en œuvre le plan bleu dans chaque établissement
- Faire respecter la capacité d'accueil séquentiel de chaque établissement
- Faire organiser l'accueil des personnes extérieures en salle rafraîchie
- Tenir à jour le nombre de personnes extérieures accueillies dans chaque établissement
- Faire compléter régulièrement les stocks de bouteilles d'eau et de brumisateurs dans chaque établissement
- Faire recenser les personnels rappelables dans chaque établissement
- Transmettre les consignes d'action décidées en cellule de crise à chaque établissement
- S'assurer de la réception des consignes et de leur mise en œuvre
- Garantir l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité) :

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-4
SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE
→ DIRECTION

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- S'assurer du fonctionnement de la climatisation dans les locaux du SAD.
- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE » de l'ensemble des Responsables de proximité, personnels administratifs, des Référents du repas à domicile et de la Direction.
- Planifier les absences des personnels dans le service afin de maintenir la continuité.
- Réceptionner et apposer les affiches transmises par le service Communication et les flyers transmis par le Service Lien Social Seniors.
- Transmettre la liste des bénéficiaires au Service Lien Social Seniors pour prise en compte et éviter un doublon dans le suivi individuel chaque début de mois entre juin et septembre.
- Organiser la distribution des flyers de prévention à l'ensemble des personnes accompagnées en début de saison y compris au repas à domicile et à l'ESA.
- S'assurer que les consignes générales liées à la prévention des coups de chaleur et à l'hydratation soient rappelées à l'ensemble des agents

VEILLE SAISONNIERE : (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- S'assurer de l'efficacité du dispositif au sein du SAD
- Organiser les sensibilisations des professionnels sur les plans d'urgence et la chaleur.

PIC DE CHALEUR : (1 à 2 jours de chaleur intense)

- S'assurer de la distribution des flyers
- Vérifier le rappel effectif des consignes aux personnels

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Transmettre l'information aux personnels
- Faire renforcer la diffusion de l'information préventive auprès des personnes suivies
- Garder le téléphone de service à proximité et être prêt à rejoindre la cellule de crise opérationnelle

CANICULE : (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise opérationnelle.
- Faire assurer un suivi plus individualisé des personnes à domicile, piloter et participer aux appels des listes de personnes à contacter.
- S'assurer de la mise en œuvre des consignes.
- Superviser la gestion des situations inquiétantes, organiser les levées de doutes et signaler au Service Lien Social Seniors les situations spécifiques et urgentes.
- Faire remonter chaque lundi matin au Service Lien Social Seniors les statistiques du SAD.
- En fin de période, participer au bilan et au retour d'expérience.

CANICULE EXTREME : (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°8-5
SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE
→ ENCADREMENT DE PROXIMITÉ – AGENTS
ADMINISTRATIFS ET AGENTS DE TERRAIN

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Vérifier le stock de brumisateurs et de gourdes pour chaque agent.

VEILLE SAISONNIERE : (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés et aux sensibilisations spécifiques.
- Incitation par les Responsables de secteur et les IDEC sur proposition des agents pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

PIC DE CHALEUR : (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Les Responsables rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Distribution des flyers de Santé Publique France intitulés « **La canicule et nous...** », à tous les bénéficiaires par l'ensemble des agents de terrain.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Transmettre l'information aux personnels
- Distribution des flyers intitulés « **La canicule comment s'en préserver ?** » à tous les bénéficiaires par l'ensemble des agents de terrain.

CANICULE : (chaleur intense, température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Les Responsables rappellent aux agents l'ensemble des consignes et leur demandent de mettre en œuvre les consignes du niveau 3, à l'aide du « Guide de la Canicule »,
- Surveillance accrue des bénéficiaires pris en soins par les infirmiers coordonnateurs, les infirmiers et les aides-soignants avec une vigilance particulière aux personnes figurant sur la liste des personnes « fragiles isolées » transmise par le Service Lien Social Seniors.
Pour ces personnes, les fiches de « transmissions ciblées », consignées informatiquement tiennent lieu de fiche de suivi individuel. Compte tenu du caractère confidentiel de ces fiches (secret médical), elles seront conservées par le SAD.
- Vigilance particulière à l'égard des bénéficiaires de l'aide à domicile sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le Service Lien Social Seniors :
 - Appel téléphonique tous les deux jours des Agents de Planification à toutes les personnes de cette liste.
 - Les fiches individuelles de suivi sont tenues par les Agents de Planification. Si une visite à domicile est organisée, c'est le Responsable de secteur qui complètera la fiche de suivi.
- Réaliser des visites à domicile de levée de doute dans les situations inquiétantes et assurer la gestion urgente de la situation.
- L'IDEC d'astreinte reste spécifiquement mobilisé sur la continuité du plan canicule en soirée et le Week -end, en lien avec les agents de terrain et l'astreinte canicule.
- Faire remonter à la Direction du service toute situation exceptionnelle méritant une attention particulière.

CANICULE EXTREME : (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Les Responsables ou leurs Adjoints, rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule »,
- Renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-6
SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE
➔ POLE REPAS A DOMICILE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Réceptionner des affiches et flyers de Santé Publique France intitulés « La canicule et nous... » et « La canicule comment s'en préserver ? »
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux

VEILLE SAISONNIERE : (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices réalisés
- Incitation par le pôle pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles et isolées.

PIC DE CHALEUR : (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Envoi d'un courrier au Directeur Général de la société prestataire, signé par le Directeur Général du CCAS, rappelant les consignes et recommandations du plan canicule.
- Transmission des flyers de Santé Publique France intitulés « **La canicule et nous...** » au prestataire.
- Distribution des flyers aux bénéficiaires, par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.
- Incitation par le Responsable et les Référents pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR : (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Le Responsable du Service rappelle à la société prestataire que les chauffeurs-livreurs doivent redoubler de vigilance et communiquer au Pôle, toute anomalie ou problème constaté au domicile des bénéficiaires.
- Distribution des flyers intitulés « **La canicule comment s'en préserver ?** » à tous les bénéficiaires par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.

CANICULE : (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes et leur demande de mettre en œuvre les consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Réquisition possible des référents l'après-midi pour l'accompagnement du public inscrit sur le Registre des Personnes Fragiles isolées vers des lieux climatisés.
- Vigilance particulière des référents, à l'égard des bénéficiaires sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le Service Lien Social Seniors :
 - o Appel téléphonique tous les deux jours à toutes les personnes de cette liste.
 - o Les fiches individuelles de suivi sont renseignées informatiquement sur le logiciel SAGE par les Référents. Si une visite à domicile est organisée, le Référent complètera la fiche de suivi sur SAGE.
 - o Signalement au Service du Lien Social Seniors des situations spécifiques méritant une attention urgente.

CANICULE EXTREME : (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule »
- Renforcement des mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-7

SERVICE AIDE SOCIALE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Rappeler aux agents la possibilité d'être mobilisé en cas d'activation du Plan Canicule
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation service responsable des Ressources Humaines, transmettre la liste des mobilisés.

EN VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués (simulation alerte)
- Informer les personnes âgées de l'existence du Registre des Personnes Fragiles Isolées et les sensibiliser aux mesures préventives
- Diffusion des affiches et flyers
- Information sur les lieux climatisés ou rafraichis,
- Information sur les bornes et fontaines d'eau potable gratuites.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux personnels,
- Action générale d'informations préventives mise en œuvre pour le niveau 1 (collectives et individuelles) renforcée.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des mesures de prévention des risques et d'information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés
- **Mobilisation des enquêteurs (trices) :**
Les enquêteurs sont plus particulièrement chargés des interventions auprès des personnes inscrites sur le Registre. Tous ont suivi une formation portant sur la procédure et les conseils à donner. La responsable du service et son adjoint coordonnent les interventions jusqu'à la fin de l'alerte.
- **Déclenchement de l'alerte :**
 - o Une liste des personnes fragiles à suivre est adressée par le Service Lien Social Seniors afin que la surveillance de ces personnes s'organise
 - o Renseigner le logiciel SAGE pour chaque personne appelée
 - o Appel des agents pour évaluation téléphonique (un document précisant la liste des points à observer et à vérifier leur a, préalablement, été remis)
 - o Visite à domicile, par les enquêteurs si cela est nécessaire ou si la personne ne répond pas
- **Durant l'alerte :**
 - o Appel des personnes à J+2 (phoning de surveillance),
 - o Visites à domicile dans les 24 heures après appel, si nécessaire, puis appels répétitifs,
 - o Nouvelle visite à domicile, toujours si nécessaire,
 - o Contact du Service Lien Social Seniors en cas de problème (envoi de la fiche signalement complétée).

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9
DIRECTION DE L'INCLUSION SOCIALE
ET DE L'ACCES AUX DROITS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...)
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...)
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Réaliser le recensement des agents mobilisés de la Direction
- Transmettre la liste des agents mobilisés au référent R.H. à sa demande

EN VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement d'accueil des personnes en situation de précarité (C.A.J., C.H.R.S., C.H.U.H., ...)
- Vérifier que l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115 soit effectif

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux personnels et aux prestataires
- S'assurer du renforcement de la diffusion de l'information préventive
- Préparer l'ouverture de tous les établissements en journée
- Contrôler la disponibilité effective des stocks
- Faire procéder sans délai au complément éventuel des stocks
- Informer la Direction Générale de tous dysfonctionnements et des mesures correctives prises.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Faire mettre en œuvre les mesures décidées en cellule de crise
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites d'accueil des personnes en situation de précarité
- Intensifier l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115
- Mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis et des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°9-1

POLE DOMICILIATION « ACCES AU DROITS »

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des mobilisés
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation à destination du public
- Informations sur les bornes, fontaines et lieux climatisés.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des consignes et mesures de vigilance,
- Orienter sur le Centre Accueil de Jour
- Rappel des informations sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des mesures de vigilance des niveaux précédents
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS le plus fragile
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcement et rappel des niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-2 **CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR**

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation au niveau du public
- Informations sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Actions d'information préventives renforcées
- Informations sur les lieux climatisés ou rafraichis, des bornes et des fontaines d'eau potable gratuites
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des mesures de prévention et d'information sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-3 **CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE**

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission, transmettre la liste des agents mobilisés
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Diffusion des affiches et flyers
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Conseils et sensibilisation du public sur les mesures préventives
- Informations sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés.

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Actions d'informations renforcées.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Rappel des mesures de présentation et d'information

Le CHU est habilité en cas de déclenchement d'alerte canicule à accueillir si besoin en journée dans la salle climatisée, des adultes sans domicile stable.

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-4

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Informations et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9-5 **« PENSIONS DE FAMILLE »**

Concerne : « LA GOUTTE DE LAIT », « LES GABIANS »
AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- Transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics au responsable désigné de la DISAD

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addiction) avec inscription au Registre des Personnes Fragiles.
- Diffusion affiches et flyers
- Aide dans la compréhension des messages de prévention pour les personnes présentant des difficultés linguistiques
- **Diffusion de Conseils individuels :**
 - o Demander de vérifier le bon fonctionnement du réfrigérateur
 - o Ne pas sortir durant les périodes les plus chaudes
 - o Fermer les volets et rideaux
 - o Boire régulièrement
 - o Ne pas consommer d'alcool et des boissons très sucrées
 - o Prendre des douches et bains régulièrement

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Informer les Agents
- Renforcement des mesures d'information et de prévention

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Renforcement des mesures et consignes

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcement des mesures et consignes

FICHE ACTIONS N°9-6

PASS'R'ELLES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9-7

RÉSIDENCE SOCIALE SAINTE CATHERINE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9-8

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°10

DIRECTION DE LA PRÉVENTION

ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...)
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...)
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Réaliser le recensement des agents mobilisés de la Direction
- Transmettre la liste des agents volontaires au référent R.H. à sa demande

EN VEILLE SAISONNIERE (1^{er} juin au 15 septembre)

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place
- Vérifier que l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115 soit effectif

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux personnels et aux prestataires
- S'assurer du renforcement de la diffusion de l'information préventive
- Préparer l'ouverture de tous les établissements en journée
- Contrôler la disponibilité effective des stocks
- Faire procéder sans délai au complément éventuel des stocks
- Informer la Direction Générale de tous dysfonctionnements et des mesures correctives prises.
- Faire remonter au service lien social séniors le nombre d'appels effectifs effectués

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Faire mettre en œuvre les mesures décidées en cellule de crise
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites d'accueil des personnes en situation de précarité
- Intensifier l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115
- Mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis et des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau
- Faire remonter au service lien social séniors le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Participer à la cellule de crise décisionnelle
- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter au service lien social séniors le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent
- Faire remonter au service lien social séniors le nombre d'appels effectifs effectués

FICHE ACTIONS N°10-1

POINT D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE JEUNES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles et accès à la fontaine à eau de la structure
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles accès à la fontaine à eau de la structure
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

FICHE ACTIONS N°10-2 **CENTRE SOCIAL « LE VILLAGE »**

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles et/ou accès aux fontaines à eau du service
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles et/ou accès aux fontaines à eau du service
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

FICHE ACTIONS N°10-3

CENTRE SOCIAL « LE 26 MLK »

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

FICHE ACTIONS N°10-5

SERVICE -L'ADRESSE DES AIDANTS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE

- Vérifier l'accès au logiciel « SAGE »
- Diffusion des affiches et flyers
- À la suite de la sollicitation du responsable du service des Ressources Humaines, transmettre la liste des agents mobilisés
- À la suite de la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE (1er juin au 15 septembre)

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

PIC DE CHALEUR (1 à 2 jours de chaleur intense)

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

EPISODE PERSISTANT DE CHALEUR (chaleur intense supérieure à 3 jours)

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE (chaleur intense – température dépassant les seuils départementaux durant 3 jours et 3 nuits)

- Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec son service
- Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

CANICULE EXTREME (canicule exceptionnelle par sa durée et son intensité)

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.
- Faire remonter à la Direction de la DPDS le nombre d'appels effectifs effectués

IV - 2. Fiches Actions Ville de Nice

A savoir

- Durant ces périodes de forte chaleur : respecter ces consignes qui permettent de diminuer le risque de déshydratation et d'améliorer le confort des enfants.
- **En cas de nausée, de vomissements, de diarrhée, de fièvre, de refus persistant de boire, de crampes, de maux de tête : avertir les parents pour qu'ils contactent leur médecin.**
- Suivre les principes suivants pour ces enfants :
 - Prévoir les boissons en permanence durant toute la journée et faire boire systématiquement de l'eau avant même une demande de l'enfant ou la sensation de soif,
 - Respect des suppléments sodés prescrits par le médecin,
 - Pas d'effort intense, pas d'activité sportive durant cette période.
- **Concernant les sorties et les déplacements :**
 - **Horaires** : en dehors des heures d'ensoleillement autant que possible,
 - **Lieux** : privilégier les espaces rafraîchis (idéalement 5°C en dessous de la température ambiante) ou en permanence ombragés et frais (pas sous des verrières),
 - **Protection solaire** : porter des vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, avec un chapeau large ou une casquette, utiliser abondamment de la crème solaire (écran total ou indice de protection élevé),
 - **Rafrâichir dès que possible les enfants** (avec une eau à 2 °C en dessous de la température corporelle).

Concernant l'habitation :

- Protéger les façades, fenêtres exposées au soleil : fermer les volets, stores.
- Rendre les surfaces opaques ou réfléchissantes (coller éventuellement des couvertures de survie).
- Maintenir les fenêtres fermées si la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Penser à mouiller les vêtements, pulvériser de l'eau sur le visage et les parties découvertes du corps avec un brumisateur ou un aérosol d'eau.
- Ne jamais laisser un enfant dans un espace restreint fermé
- Les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est humidifiée.

Personnel des écoles en lien avec les directeurs d'établissements scolaires

**FICHE
ACTION
N°2**

- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores, volets, climatisation de l'établissement.
- Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Disposer d'au moins un thermomètre par salle.
- Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Affichage d'informations dans les salles de classes et cantine.
- Veillez aux conditions de stockage des aliments (cantine).
- Faire boire de l'eau régulièrement aux jeunes enfants et même en l'absence de demande.
- Afficher les recommandations canicule à l'entrée des établissements et dans les salles de classe
- Mise à l'ombre des enfants.
- Port de chapeaux ou casquettes si exposition au soleil mais éviter de sortir lors des pics de chaleur.
- Mise en dortoirs climatisés des enfants en bas âge.
- Adapter les activités au climat

CATEGORIE EDUCATION

**Directeurs de centres de loisirs
et vacances**

**FICHE ACTION
N°3**

- **Affichage des recommandations canicule à l'entrée des établissements.**
- **Veiller aux conditions de stockage des aliments.**
- **Application des recommandations par le personnel.**
- **Sensibilisation des éducateurs à cette problématique.**
- **Mise à l'ombre des enfants - Eviter les expositions prolongées au soleil.**
- **Port de chapeaux ou casquettes.**
- **Brumisateurs dans les cours ou sous les préaux.**
- **Inciter les jeunes à l'application de crèmes solaires.**
- **Adaptation des activités au climat : jeux d'eau, pataugeoires.....**
- **Veillez à un fort apport hydrique.**
- **Sensibilisation des parents le soir lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.**

CATEGORIE ANIMATION ET LOISIRS

**Responsables de stades et structures « outdoor »
(à l'exception des piscines)**

**FICHE ACTION
N°4**

- Etudier les conditions d'ensoleillement de la structure.
- Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.
- Mettre en place des thermomètres pour mesurer la température ambiante.
- Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.
- Afficher les recommandations aux sportifs sur les panneaux ad hoc.
- Vérifier les possibilités de fermeture efficace de l'accès aux installations.

CATEGORIE SPORT

Responsables des piscines publiques

**FICHE
ACTION
N°5**

- Etudier l'ensoleillement de la structure et les possibilités de créer des zones d'ombre.
- Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.
- Mettre en place des thermomètres dans les structures.
- Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.

CATEGORIE SPORT

- **Affichage des recommandations canicule à l'entrée des établissements**
- **Sensibilisation du personnel à cette problématique**
- **Application des recommandations par le personnel**
- **Mise à l'ombre des enfants et port de chapeaux ou casquettes**
- **Arrosage des cours**
- **Mise en dortoir climatisé des enfants**
- **Brumisateurs ou aspersion dans les cours ou sous les préaux**
- **Application de crèmes solaires**

Adaptation des activités au climat :

- *Traditionnellement* dans tous les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance, la lutte contre les chaleurs d'été est réalisée d'une manière ludique auprès des jeunes enfants, en leur proposant, pendant les 2 mois d'été, des activités autour de l'eau : pataugeoire, jeux d'eau.
- Aucun enfant ne sort dans les jardins s'il n'est équipé de la parfaite panoplie du petit baigneur : casquette ou chapeau mouillés, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures en plastique.
- Les jeux extérieurs sont organisés en dehors des horaires de fortes chaleurs pendant lesquels ils sont gardés à l'intérieur des bâtiments rafraichis.

Incitation à un fort apport hydrique :

- Proposer à l'enfant de boire de l'eau au moins toutes les heures durant la journée, en lui donnant de l'eau fraîche, au biberon ou au verre selon son âge, sans attendre qu'il manifeste sa soif
- Privilégier les fruits frais (pastèques, melon, fraises, pêches) ou en compotes, et les légumes verts (courgettes et concombres)
- Proposer des yaourts ou fromages blancs sauf contre-indication
- L'alimentation estivale tient compte également de ces chaleurs par un apport important de fruits et légumes frais. L'hydratation est à son maximum : chaque enfant peut boire dès qu'il en manifeste l'envie et les auxiliaires de puériculture sont là pour veiller sur les bébés : biberon à volonté !

IV - 3. Fiches Moyens

- 1) Accueil séquentiel des Etablissements
- 2) Recensement des sites climatisés privés
- 3) Recensement des sites climatisés publics
- 4) Recensement des zones d'aspersion des jardins et fontaines à eau
- 5) Recensement des fontaines desservies en eau potable
- 6) Liste des écoles climatisées
- 7) Liste des accueils de loisirs été 2026

1 - ACCUEIL SEQUENTIELS DES ETABLISSEMENTS

PLAN CANICULE 2026

*sous réserve des mesures liées à la distanciation sociale
**1- ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFRAICHIES
 DES E.H.P.A.D. DU C.C.A.S.**

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	SURFACES CLIMATISEES *	CAPACITES D'ACCUEIL **	REMARQUES
EST	E.H.P.A.D. DES ANCIENS COMBATTANTS	51, Rue des orangers	04 93 89 41 06	450 m2	35 personnes	Salon et salle à manger au 1 ^{er} étage
NORD	E.H.P.A.D. GROSSO	5/7 avenue Ferrix	04 93 84 63 56	120 m2	11 personnes	Salle à manger et salon au RDC
	E.H.P.A.D. VALROSE	44, avenue Brancolar	04 93 83 57 07	200 m ²	18 personnes	Capacité limitée par l'effectif maximal déclaré (70 personnes – 52 résidents)
<i>SOUS-TOTAL 1 - E.H.P.A.D.</i>					<i>82 Personnes</i>	

** Surfaces climatisées totales des établissements.*

PLAN CANICULE 2026

***sous réserve des mesures liées à la distanciation sociale**

**ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFRAICHIES
DES ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS DU C.C.A.S.**

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURES	HEURES OUVERTURES	FONTA INES A EAU	SURFACES CLIMATISEE S*	CAPACITES D'ACCUEIL	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES
EST	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR XV° CORPS	14 avenue du XV° Corps	04 97 13 30 52	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 16h45 08h30 à 15h30	oui	100 m2	80 personnes	Personnes sans domicile	Foyer salle de restauration au RDC
	RESIDENCE AUTONOMIE ST JEAN D'ANGÉLY	4, Rue Maryse Carlin	04 92 12 53 61	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		177 m2	70 Personnes	Personnes âgées	Restaurant et salle d'activités au 1 ^{er} étage
	M.S.P. « LE VILLAGE »	Villa l'écuyer – Chemin Val ariane	04 93 27 03 54	Du lundi au vendredi	Lundi 14h à 19h Mardi, jeudi, vendredi 9h à 19h0 mercredi 9h à 18h		170 m2	75 Personnes	Personnes âgées et familles avec enfants	Salles d'activités au RDC et au sous-sol (La totalité de la structure sera réquisitionnée en cas d'alerte canicule)
ESPACE SOCIAL FABRON	2bis, avenue du petit Fabron	04 97 11 40 64	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45	44m2		25 Personnes	Personnes âgées	Salle polyvalente du 3 ^{ème} étage	
SOUS-TOTAL 5- ESPACES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS EST ET OUEST								250 Personnes		

** Surfaces climatisées totales des établissements.*

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURE	HEURES OUVERTURE	FONTAINES A EAU	SURFACES CLIMATISEES *	CAPACITES D'ACCUEIL **	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES
	CENTRE SOCIAL 26 MLK	26 AVENUE MARTIN LUTHER KING	04 97 13 30 10	Du lundi au jeudi Le vendredi	8h30 à 17h30 8h30 à 15h45		100m2	50 personnes	Personnes âgées et familles avec enfants	
	CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE	33-35 rue Trachel	04 89 98 20 19	Toute la semaine et le week-end	Jour et nuit		130 m2	99 Personnes	Personnes sans domicile	Réfectoire + salle d'activités au RDC
NORD	RESIDENCE AUTONOMIE GAMBETTA	141, boulevard Gambetta	04 93 97 11 88	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		115 m2	58 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 ^{er} étage
	RESIDENCE AUTONOMIE ST BARTHELEMY	64, avenue Cyrille Besset	04 93 52 63 77	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 à 17h 08h30 à 15h45		285 m2	120 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 ^{er} étage
SOUS-TOTAL 2- ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS CENTRE ET NORD								327 Personnes		

* *Surfaces climatisées pouvant accueillir du public.*

***les chiffres annoncés incluent les usagers habituels pour chaque structure.*

2 – RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES PRIVES

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE NICE	OFFICE TOURISME	04.92.14.46.14	TOURISME	5 Promenade des Anglais	lundi au samedi de 10h00 à 19h00 dimanche de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
CENTRE	CŒUR DE NICE	CASINO SHOP	04.93.97.76.00	CENTRE COMMERCIAL	59-61 bd Gambetta	lundi au dimanche de 8h00 à 20h00
CENTRE	CŒUR DE NICE	CARREFOUR MARKET	04.92.15.23.15	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Gambetta	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche de 8h30 à 19h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	NICE ETOILE	04.92.17.38.17	CENTRE COMMERCIAL	30, avenue Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 19h30 dimanche de 11h à 19h
CENTRE	CŒUR DE NICE	INTERMARCHE EXPRESS	04.92.47.84.00	CENTRE COMMERCIAL	2 rue Deudon	lundi au samedi de 8h00 à 20h30 dimanche de 9h00 à 20h00
CENTRE	CŒUR DE NICE	DARTY	08.92.01.10.10	CENTRE COMMERCIAL	28, avenue Notre Dame	lundi au samedi de 10h à 19h30 dimanche de 11h00 à 19h00

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE NICE	CINEMA VARIETES	04.93.87.74.97	CINEMA	5, boulevard Victor Hugo	tous les jours 10h à 23h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	FNAC	08.25.02.00.20	CENTRE COMMERCIAL	44 Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 19h30 et dimanche de 11h à 19h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	GALERIES LAFAYETTE	04.92.17.36.36	CENTRE COMMERCIAL	6, avenue Jean Médecin	lundi au samedi de 10h00 à 20h00 Dimanche 11h à 20h
CENTRE	CŒUR DE NICE	H ET M	08.05.08.88.88	CENTRE COMMERCIAL	54, Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 20h30 dimanche de 10h à 19h30
CENTRE	CŒUR DE NICE	PATHE MASSENA	08.92.69.66.96	CINEMA	31, avenue Jean Médecin	Tous les jours 10h30 à 22h45
CENTRE	CŒUR DE NICE	PRIVAT SORBONNE	04.93.13.77.88	LIBRAIRIE	35, rue Hôtel des Postes	lundi au samedi de 10h00 à 19h00
CENTRE	CŒUR DE NICE	RIALTO	04.93.88.08.41	CINEMA	4, rue de Rivoli	Tous les jours 10h30 à minuit

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE NICE	CARREFOUR EXPRESS	04.93.85.07.99	CENTRE COMMERCIAL	15 bis rue Gioffredo	lundi au samedi de 8h00 à 21h00 dimanche de 9h00 à 20h00
CENTRE	CŒUR DE NICE	CARREFOUR MARKET	04.93.82.82.70	CENTRE COMMERCIAL	17 avenue Desmbrois	lundi au samedi de 7h30 à 20h45 dimanche de 7h30 à 20h00
NORD	CŒUR DE NICE	MONOPRIX	04.93.84.40.51	CENTRE COMMERCIAL	18 Bd Gorbella	lundi au samedi de 8h00 à 20h50 dimanche de 9h00 à 19h50
NORD	CŒUR DE NICE	BRICONAUTES MATERIEL	04.92.09.10.91	CENTRE COMMERCIAL	24 Bd Gorbella	lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h15 à 19h
NORD	CŒUR DE NICE	PATHE GARE DU SUD	0 892 69 66 96	CINEMA	9 Allée Charles Pasqua, 06000 Nice	Tous les jours 10h30 à 22h45
NORD	CŒUR DE NICE	INTERMARCHE	04.93.87.88.66	CENTRE COMMERCIAL	4, allée Philippe Seguin	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche de 8h30 à 13h
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	ASSOCIATION	5 rue Trachel	lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 mardi et samedi de 14h00 à 18h00

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
NORD	CŒUR DE NICE	ALDI	09.77.40.40.44	CENTRE COMMERCIAL	11 rue des Combattants en Afrique du Nord	lundi au samedi de 8h00 à 20h00 dimanche de 8h30 à 12h30
NORD	CŒUR DE NICE	LIDL	0800900343	CENTRE COMMERCIAL	2-4 bd Raimbaldi	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche de 8h30 à 12h30
NORD	CŒUR DE NICE	LIDL	0800900343	CENTRE COMMERCIAL	17 bd Gorbella	lundi au samedi de 9h00 à 19h30
CENTRE	HAUTS DE NICE	MONOPRIX	04.93.81.20.62	CENTRE COMMERCIAL	8, avenue de Flirey	lundi au samedi de 8h à 20h20 dimanche de 8h à 19h50
CENTRE	HAUTS DE NICE	PICARD SURGELES	04.92.09.05.20	CENTRE COMMERCIAL	53, Av de Brancolar	lundi au samedi de 9h à 19h30 dimanche de 9h à 12h45
NORD	HAUTS DE NICE	SUPERMARCHE CASINO	04.92.07.87.70	CENTRE COMMERCIAL	6, place Fontaine du Temple	lundi au samedi de 8h30 à 20h
NORD	HAUTS DE NICE	CARREFOUR MARKET	04.92.07.81.90	CENTRE COMMERCIAL	52, Bd Gorbella	lundi au samedi de 8h00 à 21h00 dimanche de 8h00 à 12h00

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
NORD	HAUTS DE NICE	U EXPRESS	04.92.07.04.85	SUPERETTE	106 Avenue Henri Dunant	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 12h30
EST	RIVES DU PAILLON	LECLERC PONT MICHEL	04.97.12.69.50	CENTRE COMMERCIAL	170, route de Turin	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 13h
EST	RIVES DU PAILLON	INTERMARCHE	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	53, Av Denis Séméria	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h
EST	RIVE DU PAILLON	ALDI	09.77.40.40.44	CENTRE COMMERCIAL	63-65 bld de l'Ariane	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche de 8h30 à 12h30
EST	RIVES DU PAILLON	INTERMARCHE	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	45, Bd Pierre Semard	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche de 9h00 à 13h00
EST	NICE HISTORIQUE	INTERMARCHE	04.97.09.87.00	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Lech Walésa	lundi au dimanche de 8h00 à 21h00
EST	NICE HISTORIQUE	NICE TNL CARREFOUR	04.92.17.74.79	CENTRE COMMERCIAL	15, Bd Louis Delfino	lundi au samedi de 8h30 à 22h dimanche de 8h30 à 12h30
EST	NICE HISTORIQUE	MEGARAMA	04.92.01.00.92	CINEMA	Avenue François Mitterrand	Horaires sur le site http://nice.megarama.fr

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MONOPRIX	04.93.55.52.50	CENTRE COMMERCIAL	3, place Garibaldi	lundi au samedi de 8h30 à 21h00 dimanche de 9h00 à 19h40
OUEST	NICE OUEST	CARREFOUR	04.93.18.62.79	CENTRE COMMERCIAL	606, route de Grenoble	lundi au samedi de 8h00 à 21h00 dimanche de 8h00 à 12h30
OUEST	NICE OUEST	CARREFOUR MARKET	04.92.29.45.10	CENTRE COMMERCIAL	258 avenue de la Californie	lundi au dimanche de 7h30 à 21h00
OUEST	NICE OUEST	CENTRAKOR	04.93.18.12.83	CENTRE COMMERCIAL	43 av Auguste Verola	lundi au samedi de 9h30 à 19h30 dimanche de 10h00 à 19h00
OUEST	NICE OUEST	PATHE LINGOSTIERE	08.92.69.66.96	CINEMA	604, route de Grenoble	Tous les jours de 10h à 22h30
OUEST	NICE OUEST	LECLERC	04.93.18.35.50	CENTRE COMMERCIAL	Saint Isidore Bld du Mercantour	lundi au samedi de 9h à 20h30 Dimanche de 9h00 à 13h00
OUEST	NICE OUEST	LEROY MERLIN	06.44.60.83.83	CENTRE COMMERCIAL	642, route de Grenoble	lundi au samedi de 7h00 à 20h00 dimanche de 9h00 à 18h00
OUEST	NICE OUEST	BRICO DEPOT	04.92.03.07.80	CENTRE COMMERCIAL	15, chemin Auda	lundi au samedi de 7h00 à 20h00 dimanche de 9h00 à 18h00
OUEST	NICE OUEST	METRO NICE	04.93.71.67.08	CENTRE COMMERCIAL	60 av Pierre Isnard	lundi au vendredi de 5h00 à 20h00 samedi de 5h00 à 18h00

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
OUEST	NICE OUEST	SUPERMARCHÉ CASINO	04.92.29.89.00	CENTRE COMMERCIAL	2 Bd René Cassin	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 9h00 à 20h30
OUEST	NICE OUEST	U EXPRESS	04.93.83.09.97	CENTRE COMMERCIAL	57 Av Sainte Marguerite	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche de 9h00 à 13h00
NORD	COLLINES NICOISES	CARREFOUR MARKET	04.93.86.84.94	CENTRE COMMERCIAL	71, Av Pessicart	lundi au dimanche de 8h00 à 20h00
OUEST	COLLINES NICOISES	SUPER U ROCAZUR	04.92.15.90.00	CENTRE COMMERCIAL	85 Bd Madeleine	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche 9h00 à 12h30
OUEST	COLLINES NICOISES	LEADER PRICE	04.93.37.06.41	CENTRE COMMERCIAL	1 Bd de la Madeleine	lundi au samedi de 8h00 à 21h00 dimanche 9h00 à 20h00
OUEST	COLLINES NICOISES	BOULANGER	08.00.30.30.00	CENTRE COMMERCIAL	Nice Valley Rue Alain MIMOUN	lundi au samedi de 10h00 à 19h30
OUEST	COLLINES NICOISES	ACTION	01.55.56.41.52	CENTRE COMMERCIAL	Nice Valley Impasse du Sapin	lundi au samedi de 8h30 à 20h00 dimanche de 9h00 à 19h00
OUEST	COLLINES NICOISES	IKEA	09.69.36.20.06	CENTRE COMMERCIAL	Avenue Pierre de Coubertin	lundi au samedi de 10h00 à 20h00

3 – RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES **PUBLICS**

3.1 - RECENSEMENT DES SITES CULTUELS

3.2 - RECENSEMENT DES PISCINES ET PATINOIRES

3.3 - RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE ET CCAS

3.1 - RECENSEMENT DES SITES CULTUELS

LISTE NON LIMITATIVE DES SITES CULTUELS DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VDN	SITES FRAIS	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE ST F. DE PAULE	04.92.17.41.00	9 rue St François De Paule	lundi au samedi de 7h40 à 19H15 JUILLET - AOUT mêmes horaires	450p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE DU GESU ou ST JACQUES LE MAJEUR	06.38.40.55.87	Rue Droite	lundi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	200p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE ST MARTIN, ST AUGUSTIN	04.93.92.60.45	Place ST Augustin	lundi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	250p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINTE RITA	04.93.62.13.62	1 rue de la Poissonnerie	lundi au dimanche de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h30	150p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CATHEDRALE STE REPARATE	06.14.62.57.87	3 Place Rossetti	lundi fermé mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 dimanche de 9h00 à 18h00	400p
EST	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINT JOSEPH	04.93.89.07.84	21 rue Smolett	lundi au dimanche de 8h00 à 19h00	500p
EST	NICE HISTORIQUE	EGLISE SAINT ROCH	06.01.35.63.85	Place Saint Roch	lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 17h30 à 19h00 samedi de 17h30 à 19h00 dimanche de 10h30 à 11h30	300p
EST	NICE HISTORIQUE	NOTRE DAME DU PORT	04.93.89.53.05	8 place Ile de Beauté	lundi au dimanche de 8h00 à 19h00	300p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ANGLICANE	09.53.19.69.32	11 rue de la Buffa	Fermé : lundi, mercredi, samedi, dimanche Mardi, jeudi, vendredi de 10h00 à 17h00	400p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VDN	SITES FRAIS	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CŒUR DE NICE	BASILIQUE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION	04.93.88.73.63	37 av Jean Médecin	lundi de 16h00 à 19h00 mardi à dimanche de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00	700p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ST JEAN BAPTISTE LE VOEU	06.08.10.07.70	2 rue Alfred mortier	lundi au samedi de 9h00 à 19h00 dimanche de 10h00 à 12h00 et de 17h00 à 20h00	250p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE	04.93.82.15.76	21 Bd Victor Hugo	jeudi de 12h15 à 13h00 dimanche de 10h15 à 12h00	300p
CENTRE	CŒUR DE NICE	EGLISE ST PIERRE D'ARENE	04.93.88.20.31	62 bis rue de France	lundi au dimanche de 8h30 à 19h30	500p
NORD	CŒUR DE NICE	SAINT BARTHELEMY	04.93.84.78.25	11 montée Claire Virenque	lundi au dimanche de 8h00 à 18h00	300p
NORD	CŒUR DE NICE	EGLISE JEANNE D'ARC	04.93.84.54.60	11 rue Grammont	fermé le lundi mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 vendredi à dimanche de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00	600p
NORD	CŒUR DE NICE	EGLISE ST ETIENNE	04.93.88.96.42	32 rue Vernier	lundi au samedi de 9h00 à 11h30	600p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE SACRE CŒUR	06.70.38.19.28	22, rue de France	lundi au dimanche de 9h00 à 19h00	600p
CENTRE	HAUTS DE NICE	EGLISE SAINT SAUVEUR DE GAIRAUT	04.93.84.78.25	Raccourci de la Croix	lundi au samedi 7h00 à 19h00	100p Non climatisé

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VDN	SITES FRAIS	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	HAUTS DE NICE	EGLISE ORTHODOXE GRECQUE ST. SPYRIDON	04.93.85.21.16	2 av Désambrois	lundi au dimanche de 9h30 à 12h00	100p
NORD	HAUTS DE NICE	EGLISE DU VALLON DES FLEURS	06.07.52.65.68 M. Chapelier 04.93.81.00.04	164 Av.H. Dunant	Samedi de 16h30 à 18h30	100p
NORD	HAUTS DE NICE	EGLISE SAINT JEAN L'EVANGELISTE	04.93.84.78.25	Bld Comte de Falicon	Fermé : lundi et samedi mardi de 9h00 à 11h30 mercredi à vendredi de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h30 dimanche de 9h00 à 12h00	400p
EST	HAUTS DE NICE	MONASTERE DE CIMIEZ / MUSEE FRANCISCAIN	04.93.81.00.04	Place Jean Paul II	lundi au dimanche de 8h00 à 19h30	Non communiqué
EST	RIVES DU PAILLON	EGLISE ST PIERRE DE L'ARIANE	04.93.54.96.59	Place de l'église de l'Ariane	lundi au dimanche de 8h30 à 19h	Non communiqué
EST	RIVES DU PAILLON	EGLISE NOTRE DAME AUXILIATRICE	07.45.15.63.24	36 place Don Bosco	Fermé : lundi au jeudi vendredi de 17h30 à 19h00 samedi au dimanche de 9h30 à 12h00	900p
NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT PAUL	04.93.97.22.32	28 Av Pessicart	lundi, mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 11h30 mercredi et vendredi de 15h30 à 18h00 Fermé : dimanche	450p
NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT PHILIPPE	04.93.97.06.54	40 Av Estienne d'Orves	lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h30 à 11h30 et 16h à 18h, Fermée le mercredi après-midi	130p
OUEST	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT ANTOINE GINESTIERE	04.93.86.52.47	Chemin du Mascon	lundi au dimanche de 8h00 à 19h00	Non communiqué



SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VDN	SITES FRAIS	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT ROMAN DE BELLET	04.93.86.52.47	Place Louis Martin	Ouvre le mardi matin et le dimanche matin	Non communiqué
OUEST	COLLINES NICOISES	SAINTE THERESE	04.98.86.52.85	8 Av Joseph Revelli	lundi de 16h à 18h mardi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 16h à 18h dimanche à partir de 11h	90p
OUEST	NICE OUEST	EGLISE SAINT-ISIDORE NOTRE DAME DU ROSAIRE	04.93.29.83.21	Quartier Saint Isidore	lundi au samedi de 8h à 14h	100p
OUEST	NICE OUEST	EGLISE SAINTE MONIQUE	04.93.83.58.72	33, boulevard Paul Montel	lundi au samedi de 9h00 à 12h00	
OUEST	NICE OUEST	NOTRE DAME DE LOURDES	04.93.83.12.87	9 Bd. René Cassin	lundi de 9h00 à 11h00 mardi de 10h00 à 12h30 jeudi de 9h30 à 11h00 vendredi de 10h à 12h00	100p
OUEST	NICE OUEST	SAINTE MARC	04.93.21.68.17	180 Bd Napoléon III	lundi au samedi de 9h00 à 18h00 dimanche de 9h00 à 12h00	520p
OUEST	NICE OUEST	SAINTE HELENE	04.93.86.52.85	142 Av de la Californie	lundi, mardi, jeudi de 9h30 à 13h00 vendredi de 9h30 à 17h00 fermé : mercredi, samedi, dimanche	200p

3.2 - RECENSEMENT DES PISCINES ET PATINOIRES

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE DES PISCINES et PATINOIRE MAIRIE DE NICE

SECTEUR GEO. CCAS	POLE PROXIMITE	SITE	TEL	TYPE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE EN M ²	CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	Saint François	04.92.29.46.56	2 bassins couverts	Place Saint François	Ouvert au « Savoir Nager » tous les jours de 9h à 18h du lundi au vendredi Fermeture au public du 26 juin au 1er septembre inclus	250	350
EST	HAUTS DE NICE	Jean Bouin	04.97.13.49.54	2 bassins couverts	palais des sports Jean Bouin - 2 av jean Allegre	Ouvert au public lundi/mercredi/vendredi de 11h à 18h et mardi / jeudi de 11h à 21h, le samedi de 11h à 18h / dimanche fermeture Fermeture estivale piscine Jean Bouin (+ patinoire) : du 06 juillet au 02 août 2026	1350	900
EST	HAUTS DE NICE	Jean Bouin	04.97.13.49.54	patinoire	palais des sports Jean Bouin - 2 av jean Allegre	Ouvert au public du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 / samedi de 14h à 17h30 / dimanche fermeture Fermeture pour vidange du 6 juillet au 2 août inclus, ouverture au public le 17 aout	1800	932 places assises
NORD	HAUTS DE NICE	Falicon	04.92.07.86.90	2 bassins couverts/découverts	13, boulevard Comte de Falicon	Ouvert au public le lundi et vendredi de 07h à 17h, le mardi, mercredi, jeudi 9h à 18h et samedi de 9h à 17h / dimanche fermeture	435	500
EST	RIVES DU PAILLON	Saint Roch	04.97.00.13.20	1 bassin couvert/découvert	17, boulevard pierre Sémard	Ouvert au public du lundi au vendredi de 11h à 18h, samedi de 11h à 16h / dimanche fermeture	250	250
EST	NICE EST	Ariane	04.93.54.94.30	1 bassin couvert/découvert	26, rue Guiglionda de sainte agathe	Ouvert au public du lundi au samedi de 8h à 14h. Fermé le dimanche		
NORD	CŒUR DE NICE	Fernand Anelli (Piol)	04.93.96.92.07	1 bassin extérieur + 1 bassin couvert	36, avenue Paul Arène	Ouvert au public du lundi au samedi de 10h à 18h et le dimanche de 8h à 14h. Ouverture du 6 juillet au 31 août inclus	620	600
OUEST	NICE OUEST	Jean Médecin	04.93.86.24.01	2 bassins couverts	178 rue de France	Ouvert au public les lundi/mercredi/vendredi de 11h à 18h / mardi et jeudi de 11h à 20h / samedi de 11h à 16h / dimanche fermeture	495	582
OUEST	NICE OUEST	Saint Augustin	04.92.29.36.50	1 bassin couvert/découvert	Rue de la Santoline	Ouvert au public du lundi au vendredi de 10h30 à 18h et le samedi de 9h à 17h / dimanche fermeture	250	259
OUEST	NICE OUEST	Combes	04.97.10.23.30	1 bassin extérieur	768 boulevard du Mercantour	Ouvert juin : mercredi samedi dimanche et juillet août : du mardi au dimanche de 10h à 18h15	200	200

3.3 - RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE ET CCAS

	POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE					
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	04.97.26.71.67	36 bis bd Risso	juillet ouverture de 10h00 à 12h00 et de 14h à 19h Fermé en août	100 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CENTRE ANIMANICE COSTANZO	04.93.89.29 48	13, rue Georges Ville	Septembre à juin : lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 Samedi : fermé Juillet – Août : se renseigner à l'accueil Fermé : dimanches et jours fériés	188 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAIRIE PRINCIPALE	04.97.13.20.00	5, rue Hôtel de Ville	lundi au vendredi de 8h30 à 17h samedi 8h30 à 12h30	
CENTRE	NICE HISTORIQUE	CENTRE DU PATRIMOINE – LE SÉNAT	04.92.00.41.90	14, Rue Jules-Gilly	lundi de 13h à 17h mardi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	20 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	PALAIS LASCARIS	04.93.62.72.40	15, rue Droite	10h à 18h tous les jours sauf le Mardi	Seules quelques salles d'expo sont climatisées
CENTRE	NICE HISTORIQUE	BATIMENT CORVESY	04.97.13.23.70	2, rue Alexandre Mari	Lundi-vendredi : 8h30-17h00	25 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAISONS DES ASSOCIATIONS NICE GARIBALDI	04.97.13.41.71	12 ter Place Garibaldi	Juillet et août Du lundi au vendredi Ouverture de 9h à 12h et de 13h à 17h (fermée les jours fériés)	280 p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	NICE HISTORIQUE	MAISON DES ASSOCIATIONS NICE CENTRE	04.92.17.37.72	3 bis rue Guigonis	Juillet et août Du lundi au vendredi Ouverture de 9h à 12h et de 13h à 17h (fermée les jours fériés)	34 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	BIBLIOTHEQUE LOUIS NUCERA	04.97.13.48.00	1 Traverse Barla 06000 NICE	Mardi au vendredi : 10h-19h Samedi : 10h-18h Pas de fermeture en été, hormis le 14 juillet et le 15 août. Horaires juillet et août : mardi au samedi 09h à 17h	500 p
EST	NICE HISTORIQUE	MAISON DES ASSOCIATIONS SAINT ROCH	04.97.17.41.77	50 Boulevard St Roch	Juillet et août Du lundi au vendredi Ouverture de 9h à 12h et de 13h à 17h (fermée les jours fériés)	212 p
EST	NICE HISTORIQUE	FOYER LOGEMENT ST JEAN D'ANGELY POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.92.12.53.85	4, Rue Maryse Carlin	lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 vendredi de 8h30 à 15h45	74 p
EST	NICE HISTORIQUE	BIBLIOTHEQUE ST ROCH	04 .97.12.12.83	14 rue Acchiardi de St Léger	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h Fermé le 14 juillet Fermeture du 3 août au 31 août. Réouverture le 1 ^{er} sept	60 p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	EST LITTORAL	BIBLIOTHEQUE DU PORT	04.93.89.09.46	5 rue de Maeyer	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermé le 14 juillet Fermeture du 1 ^{er} août au 30 août Réouverture le 31 août	45p
CENTRE	EST LITTORAL	MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE + GALERIE	04.97.13.31.51	1, Place Pierre Gautier	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45 samedi de 9h à 13h	65 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAIRIE ANNEXE THIOLE	04.97.13.20.00	32, avenue Malausséna	lundi au vendredi 8h30 à 16h30	10 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE RAOUL MILLE	04.97.13.54.28 04.97.13.54.29	33 avenue Malausséna	Mardi au vendredi : 10h-19h Samedi : 10h-18h Pas de fermeture en été, hormis le 14 juillet et le 15 août. Horaires juillet et août : mardi au samedi 09h à 17h	123 p
CENTRE	NICE HISTORIQUE	THÉÂTRE FRANCIS-GAG	04 92 00 78 50	4, rue de la Croix	Ouvert au public pour les représentations. Fermeture estivale du 5 juillet au 31 août 2026	Grand auditorium (259 places) Petit auditorium (28 places)
CENTRE	CŒUR DE NICE	CENTRE UNIVERSITAIRE MEDITERRANEEN	04 97 13 46 10	65, promenade des Anglais	Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h Vendredi de 8 h 30 à 15 h 45	800 personnes
CENTRE	CŒUR DE NICE	GALERIE BABAZOUK 3	04 97 00 10 73	18, rue Angleterre	Du mardi au dimanche inclus de 10h à 12h30 et 14h à 19h	19 personnes
CENTRE	CŒUR DE NICE	MUSEE MASSENA	04.93.91.19.10	65, rue de France et 35 promenade des Anglais	10h à 18h tous les jours sauf le mardi	300 p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE DE CESSOLE	04.93.91.19.50	Villa Masséna - 65, rue de France	lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h. (fermée du 1er au 15 août)	30 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	MAIRIE DE TERRITOIRE 4 – CENTRE OUEST	04.97.13.22.00	21, rue d'Angleterre	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	20 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	GUICHET UNIQUE / NICE FACILE	04.97.13.45.00	6, rue Tonduti de l'Escarène	lundi au samedi de 8h à 18h	150 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	L'ARTISTIQUE	04.93.13.47.70	27, boulevard Dubouchage	Du mardi au samedi de 10h à 18h	150 p Réservés au public : 2 lavabos + 2 lavabos avec toilettes
CENTRE	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE ROMAIN GARY	04.97.13.36.75	21 bis boulevard Dubouchage	Mardi au vendredi : 10h-19h Samedi : 10h-18h Pas de fermeture en été, hormis le 14 juillet et le 15 août. Horaires juillet et août : mardi au samedi 09h à 17h	95 p
CENTRE	CŒUR DE NICE	CARREFOUR SANTÉ PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE CCAS	04.92.26.16.50	2, Rue Raspail	lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45	34 m2
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	5 rue Trachel	lundi au vendredi de 10h à 12h et 15h à 19h (mardi et samedi 9h à 12h et 13h30 à 19h et le jeudi fermé à 16h) fermé à partir du 15 août	50p
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE ANIMANICE MAIOUN DOU RAI	04.97.13.50.70	10, Bd Conte de Falicon	lundi au vendredi de 8h30 à 20h30	300p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	CŒUR DE NICE	RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES		32, avenue Malausséna		
NORD	CŒUR DE NICE	MAISON ENVIRONNEMENT	04.97.07.24.60	31, av Castellane	mardi au vendredi 9h à 18h samedi 9h à 13h	
NORD	CŒUR DE NICE	CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (C.S.U)	04.93.53.53.53	5/7 place Général de Gaulle	lundi au dimanche 24 heures / 24 (pas d'accueil au public)	
NORD	CŒUR DE NICE	FOYER LOGEMENT SAINT BARTHELEMY ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.92.07.56.90	64, Avenue Cyrille Besset	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 salles de petite capacité (30 personnes) 185 m2 au total
OUEST	CŒUR DE NICE	FOYER LOGEMENT GAMBETTA POUR PERONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.93.97.11.98	141, Bd Gambetta 06000	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 à 7 places
OUEST	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE MAGNAN	04 93 96 51 99	Espace Magnan-31, rue Louis de coppet	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermeture du 28 juillet au 22 août Réouverture le 25 août	
OUEST	CŒUR DE NICE	MAIRIE ANNEXE MAGNAN	04.97.13.46.00 04.97.13.41.40	118, rue de France 06000	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	10 à 15 places
CENTRE	HAUTS DE NICE	C.C.A.S CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	04.93.62.80.91	14, avenue du XV° Corps	lundi au vendredi de 9h à 16h Week-end, jours fériés : accueil au 33, rue Trachel (locaux accueil de nuit, climatisés)	300m²/ 200p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	HAUTS DE NICE	DIRECTION EDUCATION MAIRIE VILLA PARADISIO	04.97.13.27.15	24, Bld de Cimiez	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	1460 m ² salle spectacle
CENTRE	HAUTS DE NICE	MAIRIE DE TERRITOIRE HAUTS DE NICE	04.92.15.45.01	14, avenue du Monastère	lundi au jeudi de 8h30 à 17h et vendredi de 8h30 à 15h45	30p
CENTRE	HAUTS DE NICE	PALAIS SPORTS JEAN BOUIN- PATINOIRE	04.97.13.49.54 04.97.13.49.57	Esplanade de Lattre de Tassigny	Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 16h30, le samedi de 14h à 17h30 et de 22h à 1h, le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h Fermeture estivale : du 17 juillet au soir (après les derniers entraînements) réouverture au 19 août	932p
CENTRE	HAUTS DE NICE	MUSEE ARCHEOLOGIQUE	04.93.81.59.57	160, avenue des arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	400p
CENTRE	HAUTS DE NICE	MUSEE MATISSE	04.93.81.08.08	164, avenue des Arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	300p
CENTRE	CŒUR DE NICE	BIBLIOTHEQUE DE CESSOLE	04.93.91.19.50	Palais Masséna - 65, rue de France	lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h. (fermée du 1er au 15 août)	30 p
CENTRE	HAUT DE NICE	L'ADRESSE DES AIDANTS	04 97 13 57 77	9 rue Baralis	Lundi-mercredi-jeudi : 8h30-12h45 / 13h30-17h Mardi : 13h30-17h Vendredi : 8h30- 12h45 / 13h30-15h45	25p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	HAUTS DE NICE	BIBLIOTHEQUE de CIMIEZ	04 93 53 89 67 ou 68 ou 64	AnimaNice 49 avenue de la Marne 06100 Nice	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermé le 14 juillet Fermeture du 27 juillet au 30 août Réouverture le 31 août	35 p
NORD	HAUTS DE NICE	CENTRE ANIMANICE CIMIEZ	04.93.53.85.95 04.93.53.47.78	49, avenue de la Marne	Septembre à juin : Lundi au vendredi 8h30 à 21h30 - samedi 8h30 à 12h Juillet : Lundi au vendredi : 9h-16h - Samedi : fermé Fermé les dimanches, jours fériés et au mois d'août	100p
NORD	HAUTS DE NICE	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	04.97.13.50.00 info@crr-nice.org	127, avenue de Brancolar 06364 Nice Cedex 5	Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 20h00 Mardi et jeudi 8h30 à 23h00 et le samedi et vacances scolaires de 8h30 à 17h00	505p + 280p
NORD	HAUTS DE NICE	ANIMANICE LA MAIOUN DOU RAI	04.97.13.50.70	10, bd Comte de Falicon	lundi au vendredi de 8h30 à 20h30	300p
NORD	HAUTS DE NICE	MAISON DES ASSOCIATIONS COMTE DE FALICON	04.97.13.49.20 Mme LABORTE	54, avenue du Ray	juillet et août du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h	7 p
NORD	HAUTS DE NICE	BIBLIOTHEQUE FONTAINE DU TEMPLE OU ALFRED HART	04 92 07 85 77 Direction 04.97.13.48.00	2, Place Fontaine du Temple 06100 NICE	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h Fermé le 14 juillet Fermeture du 3 août au 31 août. Réouverture le 1 ^{er} sept	50p

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	HAUTS DE NICE	CENTRE ANIMANICE GORBELLA	04 92 07 86 50	63, boulevard Gorbella	Septembre à Juin : Du lundi au vendredi : 8h30 à 21h30 - Le samedi : 8h30 - 18h00 - Dimanche et jours fériés : 9h00 - 18h00 Juillet/Août : Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 17h00 - 21h00 Samedi et dimanche : 9h00 - 12h00 et 17h00 - 20h (20h le samedi et dimanche)	800 p-salles climatisées : restaurant + salle de spectacle
NORD	HAUTS DE NICE	MAIRIE ANNEXE LE RAY	04.97.13.54.54	Place Fontaine du Temple	lundi au vendredi 8h30-12h30 et de 13h15-16h30	
NORD	HAUTS DE NICE	POLE DE PROXIMITE NORD CENTRE NICE	04.92.07.92.10	2 place Fontaine du Temple	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	40 m2
NORD	HAUTS DE NICE	MAIOUN DE QUARTIER		9, avenue Ernest Lairolle	Planning d'ouverture sur mesure	Rattachée au Territoire en 2009
EST	RIVES DU PAILLON	ESPACE MULTI- SERVICES	04.89.98.25.25	183, avenue Maréchal Lyautey 06300	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
EST	RIVES DU PAILLON	ANIMANICE DJANGO REINHARDT	04.97.00.12.20	19, chemin du château Saint Pierre 06300	De septembre à juin : du lundi au vendredi : 08h30 – 20h30 Juillet : de 10h à 17h Fermé le dimanche + mois d'août	700p
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE L'ARIANE	04.92.00.59.70	54, rue Anatole de Monzie	lundi au vendredi : 8h45-12h45 et de 13h30-16h30	80m2
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE PASTEUR	04.92.47.61.40	1, Voie Romaine 06000	lundi au vendredi de 8h45 à 16h30	100m2

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
EST	RIVES DU PAILLON	THEATRE LINO VENTURA	04.97.00.10.70	168, boulevard de l'Ariane 06300	lundi au vendredi de 8h à 18h	2000m2 800 personnes 6 points d'accès à l'eau potable
EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE CAMILLE CLAUDEL	04.97.13.49.13	12 rue Maurice Maccario	lundi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermé le 14 juillet Fermeture du 17 juillet au 30 août Réouverture le 31 août	50 p
EST	RIVES DU PAILLON	ANIMANICE PASTEUR	04.97.13.49.13	12 rue Maurice Maccario	Fermeture du 1 août au 26 Août Réouverture le 29 août	178 personnes
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE DE TERRITOIRE RIVES DU PAILLON	04.97.08.22.00	11 chemin des Chênes Blancs	Du lundi au jeudi : 8h30 à 17 h Le vendredi : 8h30 à 15 h 45	
EST	RIVES DU PAILLON	CCAS MAISON DES SOLIDARITES ET DU PARTAGE « LE VILLAGE »	04.93.27.03.54	Avenue Emile Ripert – Jardin Lecuyer 06300 Nice	lundi 14h à 18h mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h	
EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE DE L'ARIANE-LEONARD DE VINCI	04.97.13.49.60	20, chemin du Château St Pierre	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermé le 14 juillet Fermeture du 1 ^{er} août au 30 août Réouverture le 31 août	86 p
EST	RIVES DU PAILLON	MAISON DES SENIORS PASTEUR	04.97.13.45.48	Rue Antonia Augusta 06300 Nice	lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	
EST	RIVES DU PAILLON	PIMMS	09.83.95.25.65 09.83.75.25.65	23 avenue Emile Ripert 06300 Nice	Lundi : 9h à 12h30 Mardi : 9h à 17h Mercredi : 9h à 12h30 Jeudi : 9h à 17h Vendredi : 9h à 12h30	

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
EST	RIVES DU PAILLON	CENTRE ANIMANICE BON VOYAGE	04.92.00.75.60	2, Pont René Coty 06300	De septembre à juin : Du lundi au vendredi : 08h30 - 21h30 Samedi : 09h00 - 18h00 Juillet : Du lundi au vendredi : 09h30 - 16h30 Fermé les dimanches, jours fériés et au mois d'août.	
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE ST ROCH	04.97.13.54.54	52, av Denis Séméria	lundi au vendredi 8h30-12h30 et de 13h15-16h30	10 à 15p
NORD	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE ST PANCRACE	04 97 11 87 62	465 Route de Pessicart	De septembre à juin : du lundi au vendredi : 08h30 – 21h30 Samedi : 8h30 - 18h00 Juillet : du lundi au vendredi 09h00 – 13h00 et 17h30 - 20h30 Fermé : dimanches, samedis du mois de juillet + mois d'août.	Club House 50 m²- Salles polyvalentes
NORD	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE LAS PLANAS	04.92.09.50.89	1, rue Fabre	De septembre à juin : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h00 - 20h00 Mercredi : 09h00 - 20h00 Juillet / Août et vacances scolaires : Du lundi au vendredi : 08h00 – 18h00 Fermé les samedis, dimanches et jours fériés.	
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE LA COSTIERE	04.92.09.90.71	178 ch. De la Costière	Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 Samedi, dimanche et jours fériés de 9h30 à 16h30 Fermé : Août	



SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE MADELEINE	04.92.15.25.10	280 boulevard de la Madeleine	Septembre à juin : du lundi au vendredi : 8h45 à 20h30 Juillet et vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h30 - 16h30 Fermé : samedis, dimanches, jours fériés + mois d'Août.	
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE ST ANTOINE	04 93 86 90 70	10-12 place D.Fighiera	Du 12 septembre à fin juin : lundi au vendredi de 9h à 20h30 Juillet et août : se renseigner à l'accueil.	
OUEST	COLLINES NICOISES	MAIRIE DE TERRITOIRE OUEST LITTORAL ET COTEAUX	04.92.15.25.80	3, rue Joseph Révelli	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	COLLINES NICOISES	ESPACE SOCIAL FABRON PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.97.11.40.50	2 Bis, Avenue du Petit Fabron	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	112 p
OUEST	NICE OUEST	COMPLEXE SPORTIF NICE MERCANTOUR	04.92.29.46.56	114, route de Grenoble 06200	lundi au vendredi 8h à 14h et 17h à 21h samedi et dimanche 8h à 12h et 17h à 20h	
OUEST	NICE OUEST	DIACOSMIE	04.92.29.32.93	264, route de Grenoble 06200	lundi au samedi de 8h à 18h	1 300 m ² environ climatisés
OUEST	NICE OUEST	MAIRIE DE TERRITOIRE PLAINE DU VAR	04.97.25.49.10	103 boulevard René Cassin	lundi au jeudi 8h30 à 17h00 vendredi de 8h30 à 15h45	




SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	BIBLIOTHEQUE ALAIN LEFEUVRE -LES MOULINS	04 92 29 61 00 ou 03 ou 04 ou 07	30, boulevard Paul Montel 06200 Nice	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermé le 14 juillet Fermeture du 1 ^{er} août au 30 août Réouverture le 31 août PAS DE CLIMATISATION	101 p
OUEST	NICE OUEST	CENTRE SOCIAL 26 MLK	04 97 13 30 10	26 Avenue Martin Luther King	Lundi au jeudi 8h30-12h / 13h30-18h Vendredi de 8h30 à 12h	52 p
OUEST	NICE OUEST	DIRECTION ESPACES VERTS	04.97.25.49.00	20, chemin des Arboras 06200	lundi au jeudi 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	LOCAL ESPACES VERTS	04.97.25.49.07	22 chemin des Arboras	lundi au vendredi 6h à 13h30	
OUEST	NICE OUEST	MAIRIE ANNEXE ST AUGUSTIN	04.93.18.52.00	75 boulevard Paul Montel	lundi au vendredi de 8h45 à 16h30	
OUEST	NICE OUEST	MAISON DU PROJET	04.89.98.19.52	33 avenue de la Méditerranée	lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45	
OUEST	NICE OUEST	PALAIS NIKAIA	04.92.29.31.29 04.92.29.31.13 04.92.29.31.97	163, route de Grenoble 06200	lundi au vendredi de 9h à 18h (jours de spectacle 24h / 24) gestion privée	Mini 5000 personnes sur gradins
OUEST	NICE OUEST	SALLE LINNE	04.92.29.77.00	103 Bd René Cassin	lundi au dimanche 9h30 à 19h30 (fermeture caisse 18h30)	293places




SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	ANIMANICE SAINT ISIDORE		Bd des jardiniers	Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h à 20h Juillet et vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h30 – 16h30 – fermé en août	
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE DE CAUCADE	04.92.29.71.20	111, avenue Sainte Marguerite	Mai à juin et septembre Lundi au vendredi : 8h30 à 21h30 Samedi : 9h à 19h Dimanche et jours fériés : 9h à 13h et 16h à 20h	Salles polyvalentes
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE STE MARGUERITE	04.93.72.87.26	71 avenue de Ste Marguerite	De septembre à juin : Lundi et mardi : 09h00 - 19h30 Mercredi, jeudi et vendredi : 09h00 - 20h00 Juillet : Lundi et mardi : 09h30 - 16h30 Mercredi, jeudi et vendredi : 09h30 - 16h30 Août : fermé	1 salle polyvalente de 150m ²
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE LA VALLIERE	04.93.21.51.40	47 rue Auguste Pégurier	De septembre à juin : Du lundi au vendredi : de 11h à 20h. Juillet : Du lundi au vendredi : de 9h30 à 16h00. Fermé les samedis, dimanches et jours fériés + mois d'août.	218 m2 /70 p
OUEST	NICE OUEST	MAISON DES ASSOCIATIONS LA LUNA	04.89.98.10.18	265 Promenade des Anglais + rue Gaspard Faraut + 195 av. de la Californie	Juillet et août Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (fermée les jours fériés)	67 p
OUEST	NICE OUEST	BIBLIOTHEQUE de CAUCADE	04 93 72 87 20 ou 21 ou 22 ou 23	31 Boulevard du Souvenir Français NICE 06200	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h Fermé le 14 juillet Fermeture du 3 août au 31 août. Réouverture le 1 ^{er} sept	77 p




SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	NICE OUEST	CENTRE ANIMANICE FABRON	04.93.21.17.25	235, avenue de la Lanterne	Du 10 Septembre au 30 Juin : 9h00 – 20h00 Au mois de Juillet, du Lundi au Vendredi : 9h30 – 16h30 Fermé les Samedis, dimanches, jours fériés + mois d'Août	160 ou 185m²
OUEST	NICE OUEST	MAISON DE QUARTIER		59 AVENUE PEGURIER	Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30-17h30. Cette salle est susceptible d'être fermée en août	
OUEST	NICE OUEST	BIBLIOTHEQUE MAGNAN	04 93 96 51 99	31 rue Louis de Coppet 06000 NICE	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 18h mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h Fermé le 14 juillet Fermeture du 1 ^{er} août au 30 août Réouverture le 31 août	40
OUEST	NICE OUEST	MUSEE CHERET	04.92.15.28.28	33, avenue des Baumettes	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	50p
OUEST	NICE OUEST	ESPACE MAGNAN	04.93.86.28.75	31, rue Louis de Coppet	lundi au vendredi de 9h à 22h samedi de 9h à 13h30	3 000 m2


4 – RECENSEMENT DES ZONES D’ASPERSION DES JARDINS ET FONTAINES A EAU




<i>Nu méro</i>	<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Territoire</i>	<i>Alimentation</i>	<i>Système de Purge</i>	<i>Horaires de fonctionnement</i>	<i>Photos</i>	<i>Lien vers Infos</i>
1	Kirchner	43 Boulevard René Cassin	1 – Plaine du Var	Solaire 12V	Pas de Purge	9h – 19h		
2	Saint Marguerite	Avenue Simone Veil	2 – Ouest littoral Coteaux	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		St Marguerite!A1

3	Carol de Roumanie	23 Avenue de Fabron	2 – Ouest littoral Coteaux	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		Carol de Roumanie' !A1
4	Saint Julien du Verdon	Boulevard Napoléon 3	2 – Ouest littoral Coteaux	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		St Julien du Verdon' !A1
5	Fabre	Boulevard Henri Sappia	3 – Collines niçoises	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		Fabre!A1




6	Comte de Falicon	Comte de Falicon	3 – Collines niçoises	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		Comte de Falicon!A1
7	121 Boulevard Cessole	121 Boulevard Cessole	3 – Collines niçoises	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		121 Cessole!A1
8	Gabin	Place Pellegrini	3 – Collines niçoises	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		Gabin!A1

9	Daudet	1 Square Alphonse Daudet	3 – Collines niçoises	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		Daudet!A1
10	Moreno	Victor Hugo	4 – Centre Ouest	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		Moreno!A1
11	Raimu	Boulevard Tzarewitch	4 – Centre Ouest	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		Raimu!A1



12	Mouchan	70 Boulevard Grobella	5 – Centre Nord	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		Mouchan! A1
13	Dorgelès	Avenue Saint Lambert	5 – Centre Nord	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		Dorgelès! A1
14	Chambrun	14 Avenue Chateaubria nd	5 – Centre Nord	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		Chambrun !A1

15	Thiole	34 Avenue Malaussena	5 – Centre Nord	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		Thiole!A1
16	Colonel Jean Pierre	Rue Trachel	5 – Centre Nord	220/12V	Purge Automatique	9h – 19h		Cl Jean Pierre!A1
17	Lecuyer	13 Avenue Emile Ripert	7 – Rives du Paillon	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		Lecuyer!A1

18	Bellanda	6 Avenue Bellanda	7 – Rives du Paillon	Solaire 12V	Pas de Purge	9h – 19h		Bellanda! A1
19	Paradiso	24 Boulevard de Cimiez	7 – Rives du Paillon	220/24V	Purge Automatique	9h – 19h		Paradiso! A1
20	Wilson	Place Wilson	7 – Rives du Paillon	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		Wilson! A1

21	Caressa	Rue Fornero Menei	8 – Coeur de Paillon	Solaire 12V	Purge Automatique	9h – 19h		Caressa!A1
22	St Jean D'Angely	Avenue François Mitterand	8 – Coeur de Paillon	220V	Purge Automatique	9h – 19h		St Jean D'Angely!A1
23	Castel des 2 Rois	32 Avenue du Mont Alban	9 – Est Littoral	220/24V	Pas de Purge	9h – 19h		Castel!A1

24	Pixel de brumisation Leclerc	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		-
25	Pixel de brumisation Aire de Jeux 1	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		-
26	Pixel de brumisation Aire de Jeux 2	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		-





27	Pixel de brumisation Bourgada 1	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		-
28	Pixel de brumisation Bourgada 2	Allée Albert Camus	Promenade du paillon	220/24V	Purge Automatique	8h – 20h		-

5 – RECENSEMENT DES FONTAINES DESSERVIES EN EAU POTABLE









Listing des 155 fontaines à boire




	Jardins / Adresse	Jardin	Voirie	Photos
1	Voie du Hameau des Cappan		X	
2	15 Voie du Hameau des Cappans		X	
3	Square Marcel Kirchnner – en face du n°30 Boulevard René Cassin	X		




4	Jardin Auguste Vérola	X		
5	Place Chanoine César Musso		X	
6	Jardin Saint Marguerite – 233 Avenue Saint marguerite	X		
7	Place des Amaryllis		X	




8	Jardin de la Batterie Russe - n°57 Avenue Raoul Dufy	X		
9	Parc Carol de Roumanie - Avenue de Fabron / Avenue Val Marie	X		
10	Jardin botanique - n°78 Corniche Fleurie	X		


11	jardin de gusta - Place laurent Revelat / n°203 avenue de Bellet	X		
12	Jardin Louis Macagno - Boulevard Carlone / Boulevard Herriot	X		
13	Jardin Auguste Pégurier - Rue Auguste Pégurier	X		




14	Jardin de la place fighiera	X		
15	Square Plateaux Fleuris - n°126 Avenue Sainte Marguerite	X		
16	Jardin des Fusillers du Verdon - Boulevard du souvenir Français	X		




17	Promenade des Anglais – n°277		X	
18	Promenade des Anglais – n°265		X	
19	Promenade des Anglais – n°223		X	




20	Eglise St Antoine de Ginestière		X	
21	Jardin Baron de berre		X	
22	Jardin William et Catherine Booth - n°168 Route de Pessicart		X	


23	121 Boulevard de Cessole	X		
24	N° 40 rue Jean Behra – La clua	X		
25	Square Daudet - Avenue Paul Arene/Rue Roger Martin du Gard/Rue Hanotaux	X		




26	Jardin Henri Fabre - N°1 rue Jean Henri Fabre	X		
27	Jardin Comte de Falicon Nouveau - Voie des Résidences des Oliviers / Boulevard Comte de Falicon	X		
28	Jardin Comte de Falicon Ancien	X		
29	Jardin Jean Gabin - n°211 Boulevard de la Madeleine	X		




30	Square Chanoine Robert Henri Barbe - Avenue de la Valliere / Rue Louis Roubaudi	X		
31	N°19 avenue Paul Arene	X		
32	Jardin Pessicart	X		




33	N°108 route saint pierre de feric		X	
34	CAL Saint Pancrace		X	
35	Jardin Alsace Lorraine - Boulevard Gambetta/Boulevard Victor Hugo/Rue Kosma - Coté Gambetta		X	




36	Jardin Alsace Lorraine - Boulevard Gambetta/Boulevard Victor Hugo/Rue Kosma - Jeux d'enfants	X		
37	Jardin Jotte Latouche – n°200 Boulevard de la Madeleine	X		
38	Jardin Adolphe Lions - N°118 Boulevard de la Madeleine	X		

39	n°54 La Madeleine		X	
40	Square General Marshall		X	
41	Musée Cheret		X	




42	Jardin Notre Dame	X		
43	Square Primerose - en face du n°25 avenue primerose	X		
44	Promenade du Paillon – en face du kiosque à musique	X		




45	Promenade du Paillon – a coté de la fontaine des 3 grâces	X		
46	Promenade du Paillon – à coté de l’arc de Venet	X		
47	Promenade du Paillon – à coté de la brumisation	X		




48	Promenade du Paillon – entre la fontaine des Tritons et le théâtre de Verdure	X		
49	Promenade des Anglais – n°135		X	
50	Promenade des Anglais – en face rue du congrès		X	

51	Promenade des Anglais – en face du centre Universitaire méditerranéen		X	
52	Promenade des Anglais – en face de Magnan		X	
53	Promenade des Anglais – en face du negresco		X	




54	Square Raimu – Boulevard Tzarewitch	X		
55	Square Ferrié	X		
56	Square Ferrié		X	




57	Villa Massena	X		
58	Jardin Richard Wagner - n°32 rue Paul Deroulede	X		
59	Jardin Wilson	X		




60	Square Jean Baptiste Carpeaux - Jardin d'enfants - Avenue Georges Sand / Avenue ChateauBriand	X		
61	Square Jean Baptiste Carpeaux - Canisite - Avenue Georges Sand / Avenue ChateauBriand	X		
62	Square Colonel Jean Pierre - Rue Trachel	X		




63	Jardin Roland Dorgeles - Avenue Saint Lambert / Avenue Romain Rolland	X		
64	Jardin Goiran - Boulevard de Cessole / Avenue Saint sylvestre	X		
65	N°77 avenue Henri Dunant	X		




66	Jardin de l'environnement - Hoirs de Cessole - Jeux d'enfants	X		
67	Jardin de l'environnement - Hoirs de Cessole - jardin Pédagogique	X		
68	Square Mouchan – n° 65 Boulevard Gorbella	X		




69	Place Goiran – place saint sylvestre	X		
70	Jardin de la villa Thiole - n°34 Avenue Malaussena	X		
71	Parc du Ray -	X		




72	Parc du Ray	X		
73	Acropolis	X		
74	Aire saint michel (Chemin Chatearenard)	X		


75	Canal de Gairaut (coté Gairaut)	X		
76	Canal de Gairaut (coté rimiez)	X		
77	Jardin de la ville Paradisio – à coté du local	X		



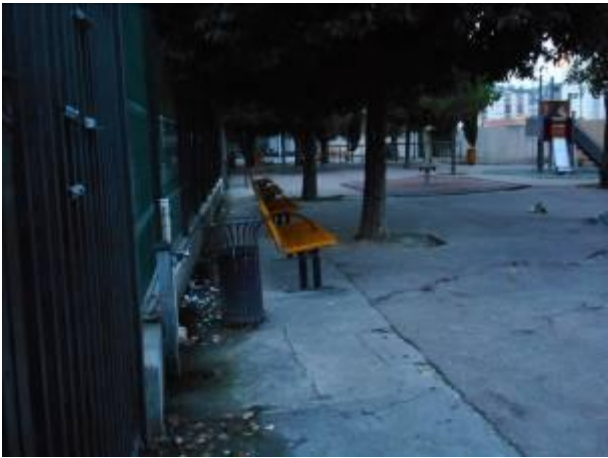
78	Jardin de la ville Paradisio – a coté de la zone d'aspersion	X		
79	Promenade du Paillon – en face quartier latin	X		
80	Promenade du Paillon – en face Félix faure	X		




81	Promenade du Paillon – en face graine café	X		
82	Promenade du Paillon – en face lycée Masséna	X		
83	Promenade du Paillon – square Leclerc	X		



84	Promenade du Paillon – a coté du miroir d'eau	X		
85	Jardin de la ville ratti – zone jeux d'enfants	X		
86	Jardin de la ville ratti – canisite	X		

87	Parc de la villa des Arènes de Cimiez	X		
88	Avenue du monastère de Cimiez	X		
89	Jardin Bellanda	X		




90	Chemin de la Tour		X	
91	Rond point commandant Gérome		X	
92	Jardin Général Lecuyer	X		

93	Jardin Jean Lippman	X		
94	Jardin du Monastère de Cimiez – à coté entrée local jardiniers	X		
95	Parc à fourrages – route de Turin	X		




96	Place du Monastere de Cimiez		X	
97	Anatole de Monzi		X	
98	Anatole de Monzi		X	

99	Eglise de l'Abadie		X	
100	Jardin Route de Turin		X	




101	Jardin de l'Arbre inférieur – rue de la gendarmerie	X		
102	Jardin Genari Braille - Boulevard Louis Braille/Rue Louis Genari	X		
103	Jardin Charles Caressa - Rue Humbert Ricolfi/Ruelle Saint Roch	X		




104	Jardin du Centre administratif St Roch - N°15 Rue Fornero Menei	X		
105	Jardin Giletta - Boulevard Pierre Semard/Rue Pie Francois Toesca	X		
106	Jardin Louis Pin - N°43 Avenue Marechal Lyautey	X		




107	Jardin Charles Paschetta	X		
108	Jardin Di masso Vauban - Rue de Roquebillière	X		
109	Jardin Charles Escoffier	X		

110	Place Saint Roch		X	
111	Mont Boron – chemin du fort du mont Alban – en face de l’aire de pique nique		X	
112	Parc du Château – Allée Francois Aragon		X	




113	Place Arson – jeux de boules	X		
114	Jardin place Arson	X		
115	n°125 Boulevard Carnot		X	




116	Jardin Castel des 2 rois - n°34 avenue du mont alban	X		
117	Parc du château – Montée Eberlée	X		
118	Parc du château - plateau du château	X		




119	Parc du château – Allée Fernand Benoit	X		
120	Parc du château – Allée de la fontaine aux oiseaux	X		
121	Place Ile de Beauté		X	




122	Avenue du Mont Alban – Boulevard des 2 corniches		X	
123	Mont Boron – chemin du fort du mont alban – en face du parking		X	
124	Square de l'escadrille Normandie Niemen – clos de boules		X	




125	Square de l'escadrille Normandie Niemen –	X		
126	Place du pin		X	
127	Mont Boron – place du plateau		X	

128	Quai des Etats Unis – Maison du département		X	
129	Quai Rauba Capeu		X	
130	square Victoria - face n°40 boulevard des 2 corniches		X	




131	Vieux Nice – rue saint joseph		X	
132	Jardin Theodore de Banville - n°33 Boulevard Alphonse Pilatte		X	
133	Vieux Nice – Place Pierre Gauthier		X	




134	Vieux Nice – Rue de la halle aux herbes		X	
135	Vieux Nice – Rue mascoina		X	
136	Vieux Nice – Porte fausse		X	




137	Vieux Nice – rue des serruriers		X	
138	Vieux Nice – rue droite		X	
139	Vieux Nice – rue zanin		X	


140	Parc Vigier	X		
141	Parc du vinaigrier	X		
142	Port, Quai de plaisance	X		




143	Port, Quai de plaisance		X	
144	L'Abadie		X	
145	225 Promenade des Anglais		X	

146	263 Promenade des Anglais		X	
147	221 Promenade des Anglais		X	
148	2 Rue Bottero		X	

149	55 Rue Joffre		X	
150	47b Rue Joffre		X	
151	37 Rue Joffre		X	

152	1b rue Joffre		X	
153	23 Rue Pastorelli		X	
154	11 Rue Pastorelli		X	

155	Hôpital Saint Roch		X	
PP2	Traverse Malraux		X	
PP2	Bureau 24 Gallieni		X	

PP2	Bayard haut Bourgada	X		
PP2	De lattare De Tassigny	X		
PP2	Canisite	X		

6 – LISTE DES ECOLES CLIMATISEES

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES

Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Ecole ACACIAS Maternelle	Groupe Scolaire	123	avenue	HENRI DUNANT	6100	NICE		1	Dortoir TPS + 2 dortoirs => tous les dortoirs sont climatisés.
Ecole Maternelle AIME CESAIRE	Groupe Scolaire		impasse	ESCOFFIER	6300	NICE		1	TOUTE L'ECOLE
Ecole AIRE ST MICHEL	Groupe Scolaire	148	avenue	DE RIMIEZ	6100	NICE		1	Dortoir
Groupe Scolaire ANNEXE IUFM Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	GEORGE V	6000	NICE	libre	1	Dortoir
Groupe Scolaire ARIANE Lauriers Roses & Jacques Prévert	Groupe Scolaire	1	rue						Réfectoires
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	Dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	Dortoir 1
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	6300	NICE	libre	1	Dortoir 1. Salle polyvalente
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	Dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	Dortoir 1

Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	6300	NICE	libre	1	Dortoir 3
Groupe Scolaire AUBER Élémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	35	avenue	AUBER	6000	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire les BAUMETTES II Élémentaire et Maternelle	Groupe Scolaire	24-26	rue	DANTE	6000	NICE	niv 0	1	Dortoirs
Groupe Scolaire BISCHOFFSHEIM Élémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire		rue	LOUIS GARNERAY	6300	NICE	niv 0	4	Gymnase – dortoir
Groupe scolaire BISCHOFFSHEIM Réfectoire	Groupe Scolaire	2	rue	GARNERAY	6300	NICE		1	dortoir
Ecole BON VOYAGE AQUARELLE Maternelle	Groupe Scolaire	17	impasse	DES LISERONS	6300	NICE		1	Dortoir
Ecole BON VOYAGE Maternelle	Groupe Scolaire	212	route	DE TURIN	6300	NICE		4	Dortoirs
Groupe Scolaire BOIS de BOULOGNE Maternelles 1 & 2	Groupe Scolaire	2	rue	de la SANTOLINE	6200	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	niv 0	12	Classes
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	niv 0	1	Classe5
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	libre	2	Classes
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	6300	NICE	libre	2	Classes

Ecole CASSINI Groupe Scolaire CAUCADE Groupe Périscolaire CENTRE AERE VALLON DES FLEURS	Groupe Scolaire Groupe Scolaire Groupe Périscolaire	216 41	avenue avenue avenue	JEAN BRES DE SAINTE MARGUERITE SAINT-EXUPERY	6300 6200 6100	NICE NICE NICE	libre	1 2 1	Dortoir 2 Dortoirs et le réfectoire côté maternelle
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	niv 0	1	Dortoir
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	niv 0	1	Réfectoire
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	Bureau direction
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	niv 0	1	Réfectoire
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	Salle poterie
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	Salle de cours
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	niv 0	1	amphithéâtre
Groupe Périscolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Périscolaire	01- mars	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	6200	NICE	libre	1	Salle informatique
Groupe Scolaire CHALET des ROSES (Le) Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	57	boulevard	de la MADELEINE	6000	NICE	niv 1	1	Dortoir, dernier dortoir => tous les dortoirs climatisés
Ecole CHATEAU Maternelle	Groupe Scolaire	13	rue	DE MALONAT	6300	NICE		1	Dortoir

Groupe Scolaire CIMIEZ 2 PAULE D'ESSLING Elémentaires 2	Groupe Scolaire	1	avenue	SALONINA	6000	NICE	niv 0	1 1	classe dortoir RDC
Ecole DARSONVAL LYCETTE	Groupe Scolaire	12	rue	THYDE MONNIER	6100	NICE	niv 1	1	salle polyvalente. Dortoir
Groupe Scolaire DUBOUCHAGE Maternelle	Groupe Scolaire	3	boulevard	DUBOUCHAGE	6000	NICE	niv 1 & 2	3	dortoirs
Ecole FABRON	Groupe Scolaire	229	avenue	DE LA LANTERNE	6200	NICE		2	Dortoirs
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Salle	78	avenue	SAINT LAMBERT	6100	NICE	libre	1	Réfectoires maternelle et élémentaire
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	386	avenue	LACROIX / 78, av. St LAMBERT	6100	NICE	niv 1	3	dortoir
Groupe Scolaire GAIRAUTINE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	190	avenue	de GAIRAUT	6100	NICE	niv 0	1 1	préfabriqué dortoir
Ecole GENETS Maternelle	Groupe Scolaire	156	chemin	DE LA COSTIERE	6000	NICE		1	Dortoir
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 6	2	cardio training
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 1	1	restaurant
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	libre	3	muscultation
Groupe Scolaire JULES FERRY Elémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire	1	rue	HENRI SAPPIA	6100	NICE	niv 0	1	gymnase
Ecole JULES FERRY Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	HENRI SAPPIA	6100	NICE			Tous les dortoirs climatisés.
Ecole élémentaire Jean-François KNECHT	Salle	84	boulevard	JEANNE JUGAN	6000	NICE	libre	1	dortoir

Ecole JEAN MACE Maternelle	Groupe Scolaire	5	rue	GENERAL TORDO	6000	NICE		1	Reste un dortoir à climatiser.
Groupe Scolaire LA LEZARDIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	Georges v	6000	NICE	niv 0	1	préfabriqué
Groupe Scolaire LANTERNE (1a) Maternelle	Groupe Scolaire	32	avenue	de LA LANTERNE	6200	NICE	niv 1 RDC	1 2	dortoirs salle polyvalente classes
Groupe Scolaire LAS PLANAS Maternelle	Groupe Scolaire	11	Boulevard	HENRI SAPPIA	6100	NICE			Tous les dortoirs climatisés.
Groupe Scolaire LES ORANGERS	Groupe Scolaire	86	boulevard	PAPE JEAN XXIII	6300	NICE		2	dortoirs maternelle
Groupe Scolaire MADELEINE SUPERIEURE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	282	boulevard	de la MADELEINE	6000	NICE	RDC	1	Dortoir
Groupe Scolaire MADONETTE TERRON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	09- nov	chemin	de la MADONETTE	6200	NICE	niv 0	1	dortoir
Groupe Scolaire MAGNOLIAS (Les) Maternelle	Groupe Scolaire	135	boulevard	NAPOLEON III	6200	NICE	libre	1	
Ecole MAGNOLIAS maternelle	Groupe Scolaire	135	boulevard	NAPOLEON III	6200	NICE	libre	Groupe Scolaire	Réfectoire
Ecole MANTEGA Maternelle	Groupe Scolaire	60	avenue	DE PESSICART	6100	NICE		2	dortoirs
Ecole MAX GALLO Elémentaire & Maternelle (ex Col de Villefranche)	Groupe Scolaire		avenue	JOSE BERNARD	6300	NICE	pole	1 1	pièce dortoir
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	6300	NICE	niv 0	1	rdc
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	6300	NICE	niv 1	1	libre

Ecole MOULINS Maternelle	Groupe Scolaire	4	boulevard	PAUL MONTEL	6200	NICE		1	Dortoirs
Groupe Scolaire NICE FLORE Maternelle	Groupe Scolaire	90	boulevard	RENÉ CASSIN	6200	NICE	libre	3	Dortoirs
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	3	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 réfectoire
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 BCD
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	3	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 salle de jeux
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 direction
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	3	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 salle de repos
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 1	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 ATSEM

Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de infirmière
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 bureau direction
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	10	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 classes
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 bibliothèque
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 2	1	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 salle polyvalente
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	6300	NICE	niv 3	4	Modernisation des 6 groupes de climatisation en 2023 et 2024 gymnase
Ecole OLIVIERS Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	GUILLAUME BOREA	6100	NICE		2	Dortoirs Grande salle en 2024
Groupe Scolaire ORANGERS Maternelle	Groupe Scolaire	86	boulevard	Pape Jean XXIII	6300	NICE	niv 2	1	dortoir
Groupe Scolaire PAPON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	6	rue	PAPON / 4, rue BOYER	6300	NICE	libre	1	Dortoirs

Ecole PERVENCHES Maternelle	Groupe Scolaire	2	avenue	CLAUDE DEBUSSY	6200	NICE		3	Dortoirs salle polyvalente Classe 4 en 2023
Groupe Scolaire PIERRE MERLE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	33	rue	BARLA & rue ARSON	6300	NICE		1	Dortoir salle polyvalente. Dortoirs en 2021 et 2023.
Groupe Scolaire RAY GORBELLA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	62	boulevard	GORBELLA	6100	NICE	niv 0	1	Préfabriqué Dortoir et salle polyvalente au RDC en 2023
Groupe Scolaire RAYMOND MORETTI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	375	avenue	de FABRON	6200	NICE	libre	1	Dortoir
Groupe Scolaire RENÉ ARZIARI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	77	route	de TURIN	6300	NICE	libre	1	préfabriqué
Ecole RIGHI Maternelle	Groupe Scolaire	189	route	DE PESSICART	6100	NICE		1	Dortoir (été)
Ecole ROMEO THERESE maternelle	Groupe Scolaire	6	rue	ALFRED BINET	6000	NICE		1	Dortoir-
Ecole ROMEO THERESE GS									3 réfectoires et office en 2023
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	6000	NICE	niv 1	1	Classe CP CE1
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Salle de classe RDC
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Dortoir
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Salle des professeurs
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Salle directrice
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	6000	NICE	libre	1	Classe à l'étage

Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	6000	NICE	niv 0	3	Classes dans le silo
Groupe Scolaire ROSALINDE RANCHER Elémentaires 1 & 2 + Maternelle 2	Groupe Scolaire	24-22	vieux chemin	de GAIRAUT	6100	NICE	libre	1	Dortoirs Réfectoires de la maternelle et des élémentaire 1 et 2
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	niv 0 & 2	1	Dortoirs
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	niv 0 & 2	2	Réfectoire
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	6000	NICE	libre	1	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	13	avenue	JOSEPH DURANDY	6200	NICE	libre	1	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	13	avenue	JOSEPH DURANDY	6200	NICE	niv 0	1	Gymnase
Ecole SAINT BARTHELEMY Maternelle	Groupe Scolaire	17	avenue	FRANCOIS BOTTAU	6100	NICE		3	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT CHARLES Maternelle	Groupe Scolaire	7	rue	PIE FRANÇOIS TOESCA	6300	NICE	libre niv 1	1 1	Dortoirs Classe directrice en 2024
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	Groupe Scolaire	90	avenue	SAINT-EXUPERY	6100	NICE	niv 0	1	Dortoir
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	Groupe Scolaire	90	avenue	SAINT-EXUPERY	6100	NICE	niv 0	1	Classe

Groupe Scolaire SAINT ISIDORE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	18	avenue	AUGUSTE VEROLA	6200	NICE	libre	1	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT PANCRACE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	467-469	avenue	de PESSICART	6100	NICE	niv 0 RDC	1 1	Salle enseignant dortoir
Ecole SAINT PHILIPPE Maternelle	Groupe Scolaire	4	avenue	BEAU SITE	6000	NICE		1	Dortoirs
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D' ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 0	1	Classe 1
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D' ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	Classe 3
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	Classe 3
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	Classe 2
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	Classe 4
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 1	1	Classe 4
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE	niv 0	1	Classe 1
Ecole SAINT PIERRE D'ARENE ROSA BONHEUR Maternelle	Groupe Scolaire	14	rue	LOUIS de COPPET	6000	NICE		1	Dortoir
Groupe Scolaire SAINT PIERRE de F-Elémentaire	Groupe Scolaire	1	corniche	des OLIVIERS	6000	NICE	libre	1	Dortoir

Groupe Scolaire SAINT PIERRE de F-Maternelle	Groupe Scolaire	173	route	de SAINT PIERRE de FERIC	6000	NICE	niv 1	1	Réfectoire
Groupe Scolaire SAINT ROMAN DE BELLET Elémentaire & Mat	Groupe Scolaire	47	chemin	de la Tour de BELLET	6200	NICE	niv 0	4 1	Préfabriqué primaire
Groupe Scolaire SAINT ROCH Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI	6300	NICE		1	Dortoir
Groupe Scolaire SAINT ROCH Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI / RUE Albert BOVIS	6300	NICE	niv 0	1	Réfectoire de l'élémentaire
Groupe Scolaire SAINTE HELENE	Salle	16 bis	avenue	VAL MARIE	6200	NICE	libre	1	Déploiement de la GTB dans toute l'école
Groupe Scolaire SAINT SYLVESTRE Maternelle		1	chemin	DE LA PASSERELLE	6100				Dortoirs
Ecole TERRA AMATA Maternelle	Groupe Scolaire	2	corniche	ANDRE DE JOLY	6300	NICE		1	Réfectoire et cuisine en 2024Salle polyvalente clim portative.
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 12
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	Dortoir 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 5
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 1

Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	Dortoir 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 7
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	BDC
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 3
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 4
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	Dortoir 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	niv 0	1	Dortoir 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Réfectoire
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 7

Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	BDC
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 11
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	6100	NICE	libre	1	Classe 8

7 – LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS
ETE 2026

Secteur	Accueils de Loisirs	Adresses maternelles	Adresses élémentaires
Centre	Jean Moulin	13 rue des Potiers 06000 Nice	23 rue Dante 06000 Nice
	Madeleine Sup.	282 bd de la Madeleine 06000 Nice	282 bd de la Madeleine 06000 Nice
	Ste Hélène	16 bis avenue Val Marie 06200 Nice	16 bis avenue Val Marie 06200 Nice
	Rothschild	1 rue de Rothschild 06000 Nice	rue Pierre Devoluy 06000 Nice
Est	Ariane	5 rue Georges Picard 06300 Nice	14 rue Général Saramito 06300 Nice
	Jean Macé	5 rue Général Tordo 06300 Nice	3 rue Général Tordo 06300 Nice
	St Roch	2 rue Fornero Menei 06300 Nice	2 rue Fornero Menei 06300 Nice
	Terra Amata	2 Corniche André de Joly 06300 Nice	2 Corniche André de Joly 06300 Nice
Nord	St Sylvestre	5 chemin de la Passerelle 06100 Nice	167 avenue Cyrille Besset 06100 Nice
	Thérèse Roméo	6 rue Alfred Binet 06100 Nice	6 rue Alfred Binet 06100 Nice
	Clément Roassal	32 rue Clément Roassal 06000 Nice	
	Rosalinde Rancher	20 vieux chemin de Gairault 06100 Nice	20 vieux chemin de Gairault 06100 Nice
	St Barthélémy	17 avenue François Bottau 06100 Nice	17 avenue François Bottau 06100 Nice
Ouest	Les Moulins	4 boulevard Paul Montel 06200 Nice	4 Bd Paul Montel 06200 Nice
	Fabron	229 avenue de la Lanterne 06200 Nice	229 av de la Lanterne 06200 Nice
	Magnolias	135 boulevard Napoléon III 06200 Nice	135 Bd Napoléon III 06200 Nice
	St Antoine de Ginestière	13 avenue Joseph Durandy 06200 Nice	14 Av. Joseph Durandy 06200 Nice

Secteur	Accueils de Loisirs	Adresses maternelles	Adresses élémentaires
Ouest	Pervenches	3 Avenue Claude Debussy 06200 Nice	
	Jules Verne		290 avenue Sainte Marguerite 06200 Nice
AL Thématique	Jeunesse en scène		1 Impasse Victor Lavagna 06300 Nice
Centre d'accueil	Rosa Bonheur	14 rue Louis de Coppet 06000 Nice	
Sports	Athlétic Centre (Ecole St Pierre d'Arène)		26 rue Louis de Coppet 06000 Nice
	Récré Aventure (Ecole St Pierre d'Arène)		
	Athlétic Est (Ecole les Orangers)		86 boulevard Pape Jean XXIII 06300 Nice
	Athlétic Ouest (Ecole St Isidore)		7 avenue Angélique Braquet 06200 Nice
	Athlétic Nord (Vallon des Fleurs)		164 avenue Henri Dunant 06100 Nice
	Zou'Park	41 avenue St Exupéry	41 avenue St Exupéry 06100 Nice
	Zou'Sport (Ecole St Exupéry)		90 Avenue St Exupéry 06100 Nice
Ados	Nice Chef		31 boulevard Impératrice Eugénie 06200 Nice
	Bouléga'Zic		
	Terra Aventure (Sclos de Contes)		612 chemin de Cipières 06390 Contes
	Mare Ventura (Auberge de Jeunesse)		212 Route Forestière du Mont Boron 06300 Nice

8 – LISTE DES CRECHES MUNICIPALES NICOISES

SECTEURS	TYPE DE STRUCTURES	NOM	ADRESSE	TEL	OBSERVATIONS
EST	EAJE	Les Tourterelles	46 rue Anatole de Monzie	04.92.00.17.90	
EST	EAJE	Les Libellules	215 Route de Turin	04.97.12.18.20	
EST	EAJE	Les Iris	13 Rue Fornero Menei	04.97.12.12.80	
EST	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	PPEF LA MARELLE	6-8 Rue Maccario		Pôle petite enfance et familles
	RELAIS PETITE ENFANCE				
	LUDOTHEQUE				
EST	EAJE	Baby'Age	1 rue Sorgentino	04.89.98.27.01	
EST	EAJE	Terra Amata	2 Corniche André de Joly	04.97.12.13.00	
EST	EAJE	Les Explorateurs de Terra Amata	2 Corniche André de Joly	04.97.12.12.70	
EST	HALTE GARDERIE	Lu Parpaioun	12 Bd Delfino	04.93.89.88.01	
CENTRE	EAJE	Lou Pilou	6 Rue Provana de Leyni	04.93.53.82.91	Jardin d'enfants
CENTRE	EAJE	Les Petits Poètes	14 Bd Victor Hugo	04.97.13.53.11	
EST	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Maioun dei Pitchoui	47 Rue Auguste Gal	04.93.26.02.58	
EST	RELAIS PETITE ENFANCE	Relais Smolett	2 bis Rue Smolett	04.93.04.86.50	

SECTEURS	TYPE DE STRUCTURES	NOM	ADRESSE	TEL	OBSERVATIONS
OUEST	EAJE	L'Arbre Bleu	10 Avenue Debussy	04.92.29.21.90	
OUEST	EAJE	La Farandole	9 Rue Mère Térésa	04.92.29.45.70	
OUEST	EAJE	Les Rainettes	230 Bd de la Madeleine	04.92.10.49.90	
OUEST	EAJE	Les Coquelicots	5 Avenue Angélique Braquet	04.97.08.22.64	
OUEST	EAJE	Les Petits Loups	3 Rue Joséphine Baker	04 97 13 39 34	Pôle Petite Enfance et Familles
	Ludothèque LAEP Relais Petite Enfance				
OUEST	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Antenne Ouest	12 avenue Paez 06200 Nice	04.97.13.52.68	
NORD	EAJE	L'Oiseau Bleu	49 Avenue Cap de Croix	04.92.15.44.50	
NORD	EAJE	La Lézardièrre	1 Rue Edith Cavell	04.93.27.27.60	
NORD	EAJE	La Roseraie	1 Avenue Bellanda	04.93.76.34.00	
CENTRE	EAJE	Les Petits Poucets	139 Avenue Saint Lambert	04.93.52.90.20	
NORD	EAJE	L'Eau Vive	46 Bd Gorbella	04.92.07.88.30	
NORD	EAJE	La Source	66 Bd Gorbella	04.92.07.91.90	
NORD	SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL	Mi Ray Do	48 Bd Gorbella	04.97.13.43.36	

SECTEURS	TYPE DE STRUCTURES	NOM	ADRESSE	TEL	OBSERVATIONS
CENTRE	EAJE	Au Bois du Château	Montée Erbelé 24 Avenue Bellevue	04.97.13.58.81	
	EAJE	Bellevue		04.92.07.72.10	
CENTRE	EAJE	Villa Isabelle	12 Rue Théodore de Banville	04.93.84.28.28	
CENTRE	EAJE	La Joia	2 Avenue Béatrix	04.92.09.03.53	
CENTRE	HALTE JEUX LAEP	L'île des Enfants	16 Rue d'Angleterre	04.97.14.83.83	Pôle Petite Enfance et Familles
CENTRE	HALTE GARDERIE	La Ritournelle	31 Rue Clément Roassal	04.97.03.15.91	
CENTRE	EAJE	La Mantega	60 Avenue de Pessicart	04.97.03.83.60	
CENTRE	Relais Petite Enfance	Relais Malausséna	32 Avenue Malausséna	04 97 13 47 16	
CENTRE	LAEP	Les Orangers	6 Rue Tonduti de l'Escarène	04.92.47.65.80	
EST	LAEP	Graine de Familles	1 rue Emile Rippert – Parc Lécuyer	04.97.13.43.94	

9 – LISTE DES MAISONS DES SENIORS

EQUIPEMENTS	ADRESSES	TEL	CLIMATISATION
Direction des Séniors	10 rue Gabriel Fauré	04 97 13 28 98	OUI
Office Municipal Niçois des Séniors	19 rue Gioffredo	04 89 04 65 03	OUI
MDS CIMIEZ	14 Avenue du Monastère	04 89 98 13 09	OUI
MDS LE RAY	4 Rue Charles Baudelaire	04 97 13 45 90	NON
MDS PASTEUR	2 Avenue Antonia Augusta	04 97 13 45 48	OUI
MDS REPUBLIQUE	12 Rue Scaliéro	04 97 13 53 84	OUI

5

-

DIVERS

- **Affiches Santé Publique France**
- **Affiche et flyer registre**
- **Adresses, sites et téléphones utiles**
- **Directions et organismes ayant participé à l'élaboration du plan**
- **Liste de diffusion**

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents et de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR

A partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



Je reste au frais



Je bois de l'eau



J'évite de boire de l'alcool



Je mange en quantité suffisante



Je ferme les volets et fenêtres le jour, j'aère la nuit



Je mouille mon corps



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches



Je fais des activités sans effort

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous
le corps**



**Fermez les volets
et fenêtres**



**Privilégiez
les activités douces**



**Mangez frais
et équilibré**



**Évitez
l'alcool**



**Prenez des nouvelles
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,
APPELÉZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Service info-météo au 0800 06 66 66, ouvert 24h/24 et gratuit.

Consultez un questionnaire personnalisé en période de fortes chaleurs.

**SPÉCIAL
CANICULE**



Un registre pour
prendre soin des
personnes isolées
âgées ou
handicapées

Inscription au
04 93 135 135*

ou sur
sage@ccas-nice.fr

En cas de
canicule des
professionnels
et des bénévoles
apportent
conseils et
assistance
aux personnes
inscrites.



**C.C.A.S
VILLE DE NICE**

04 93 135 135 - 04 93 135 135 - 04 93 135 135

Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'informations vous pouvez vous présenter au :

- **SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS**
11 rue Saint François de Paule
06300 NICE

Ou dans votre quartier au Service Social Seniors le plus proche :



- **Service Social Seniors NORD**
64, Avenue Cyrille Besset - 06100 NICE
Tél. : 04 92 07 56 95



- **Service Social Seniors OUEST**
2 Bis, Avenue du Petit Fabron - 06200 NICE
Tél. : 04 97 11 40 70



- **Service Social Seniors EST**
4 Rue Maryse Carlin - 06300 NICE
Tél. : 04 92 12 53 61



SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS
Le Registre des Personnes
Fragiles Isolées

Direction Vie des Seniors et Autonomie

Un numéro unique
04.93.135.135

sage@ccas-nice.fr

Mise à jour : Mai 2026

Qu'est-ce que le Registre

La gestion de ce service créé par la loi du 30.06.2004, suite à l'épisode caniculaire de 2003, a été confiée par Monsieur le Maire au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice.

Qui peut s'inscrire

Les ressortissants du territoire Niçois âgés de 65 ans et plus, les plus de 60 ans inaptes au travail et les adultes handicapés ou en invalidité.

Comment s'inscrire

Toute personne, son représentant ou un tiers peuvent procéder à l'inscription :
- par téléphone au : 04 **93 135 135** du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45

- par courrier au :

**SERVICE LIEN SOCIAL SENIORS, 11 Rue Saint François de Paule
06300 NICE**

- par l'intermédiaire d'un **service du CCAS ou extérieur**

- par internet en téléchargeant le document sur : **www.ccas.nice.fr**

Un premier contact téléphonique est alors pris et un accusé d'inscription envoyé.

Cette démarche est strictement confidentielle en vertu de la loi RGPD et les données recueillies ne sont transmissibles qu'au Préfet dans le cadre des Plans d'alerte et d'urgence Départementale (Canicule - Grand Froid...)

Ses missions

Repérer les personnes fragiles et/ou isolées tout au long de l'année et leur venir en aide par la mise en place d'actions en coordination avec les services internes du CCAS et avec les différents partenaires.

Restaurer le lien social grâce à l'intervention d'agent de lien social pour un accompagnement personnalisé temporaire.

Ses objectifs

Dans le cadre de la vulnérabilité des personnes âgées ce registre permet de joindre des personnes en cas d'alerte (Plan canicule, plan grand froid...) afin de leur apporter conseils et assistance dans des situations d'urgence déclenchées par le Préfet.

Dans le cadre de la rupture de l'isolement, des appels de convivialité sont passés tout au long de l'année, ainsi que des appels pour les anniversaires.

Des agents de lien social peuvent venir à domicile pour de l'animation, ou des orientations pour créer de nouveaux liens dans un environnement de proximité.

ADRESSES, SITES ET TELEPHONES UTILES

- **www.solidarite-sante.gouv.fr**
- **www.inpes.sante.fr/canicule/savoirplus.htm**
- **S'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées :
04 93 135 135**
- **www.ccas-nice.fr**
- **www.nice.fr page d'accueil sur le zoom avec renvoi vers l'onglet
santé social, menu « plan canicule 2024 »**
- **Portail unique DOMUS (pour les agents Ville de Nice, CCAS et
Métropole Nice Côte d'Azur),**
- **Numéro national gratuit : 0800 06 66 66 : canicule infos service**
- **www.meteo.fr**
- **Appeler le 15 SAMU si malaise ou coup de chaleur**
- **Pompiers : le 18**
- **Cadre d'astreinte Préfecture SIDPC : 04 93 72 23 23**
Pref-sidpc@alpesmaritimes.gouv.fr
- **Numéro d'urgence unique européen : 112**
- **Numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit: 115**

DIRECTIONS ET ORGANISMES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU PLAN

- C.C.A.S. de la ville de Nice
- Direction Générale Adjointe de la Solidarité et Cohésion Sociale
- Direction Générale Adjointe Culture et Patrimoine
- Direction de la Famille
- Direction de l'Education
- Direction Enfance et Jeunesse
- Direction des Sports
- Direction de la Proximité et de la vie des quartiers
- Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains
- Direction des Espaces Verts
- Direction des Séniors, Animation et Associations
- Direction de la Citoyenneté et des services à la population

LISTE DE DIFFUSION

- * Mme Françoise SOULIMAN : 1^{ere} Adjointe au Maire – déléguée à la sécurité, à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'administration générale et au patrimoine communal
- * Mme Valérie SERGI : Adjointe au Maire de la Ville de Nice, Vice-Présidente du CCAS de la Ville de Nice, déléguée à la politique de la Ville, au social et à la cohésion sociale
- * M. Denis CIESLIK, Directeur de Cabinet
- * M. Christophe PICARD, Directeur Général des Services
- * M. Sébastien LENOIR, Adjoint au Directeur Général des Services
- * M. François BERTRAND, Directeur Général des Services Techniques
- * Mme Hélène DELMOTTE, Directrice Générale Adjointe
- * M. Serge MASSIERA, Directeur Général Adjoint
- * M. Stéphane MORABITO, Directeur Général Adjoint
- * M. Michel TURCO, Directeur Général Adjoint
- * M. Romain DEL GROSSO, Directeur Général Adjoint
- * M. Bertrand SOURISSEAU, Directeur Général Adjoint
- * Mme Cathy HERBERT, Directrice Générale du CCAS
- * Mme Patricia SARAUX, Directrice Santé
- * M. David-Alexandre ANGELLA : Directeur des Seniors, de l'Animation et des Associations
- * M. Bruno GILET, Directeur de la Restauration scolaire et collective
- * Mme Stéphanie CASALTA, Directrice Famille
- * M. Sébastien CARLETTO, Directeur Education
- * M. Frédéric CHENU, Directeur Enfance et Jeunesse
- * Mme Anne- Marie DOGLIOLI, Directrice Prévention & Gestion des risques
- * M. Emmanuel CHARLOT, Directeur des Sports
- * Mme Julie LORENZINI, Directrice de la Proximité et de la vie des quartiers
- * M. Jérôme MARCENAC, Directeur de Police Municipale
- * Mme Lauriane MORELLI, Référent Canicule CCAS

GLOSSAIRE

- A.R.S** : Agence Régionale de Santé
- CAL** : Centres Animations et Loisirs / Anima'Nice
- CAUS** : Centre Accueil d'Urgence Sociale du CCAS
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCH** : Code de la Construction et de l'Habitation
- CDC** : Comité Départemental Canicule
- CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du CCAS
- CIC** : Cellule Interministérielle canicule
- CIRE** : Cellule Interrégionale d'épidémiologie
- DAF** : Direction Administratif et Financière
- DPGR** : Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains
- DEETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- DDPP** : Direction Départementale de Protection des Populations
- DVSA** : Direction Vie des Seniors et Autonomie
- EHPA** : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées
- EHPAD** : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
- InVS** : Institut de Veille Sanitaire
- MEDEC** : Médecin coordonnateur
- NCA** : Nice Côte d'Azur
- ORSEC** : Organisation des Secours
- PACA** : Provence Alpes Côte d'Azur
- SACS** : Schéma d'Alerte Canicule et Santé
- SLSS** : Service Lien Social Seniors
- SAMU** : Service d'Aide Médicale Urgente
- SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SAD** : Service d'Autonomie à Domicile
- SSD** : Service de Soins à la Personne



NOTES

Empty rectangular box for notes.